

LCL DEVELOPPEMENT PME

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Sommaire

| | Pages |
|--|-----------|
| Caractéristiques de l'OPC | 3 |
| Compte rendu d'activité | 6 |
| Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue | 16 |
| Informations spécifiques | 17 |
| Informations réglementaires | 18 |
| Certification du Commissaire aux comptes | 24 |
| Comptes annuels | 29 |
| Bilan Actif | 30 |
| Bilan Passif | 31 |
| Hors-Bilan | 32 |
| Compte de Résultat | 33 |
| Annexes aux comptes annuels | 34 |
| Règles et méthodes comptables | 35 |
| Evolution de l'Actif net | 37 |
| Compléments d'information | 38 |
| Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices | 45 |
| Inventaire | 46 |
| Annexe(s) | 47 |
| Information SFDR | 48 |
| Rapport annuel de l'OPC Maître | 57 |

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Actions de pays de la zone euro.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM est identique à celui de l'OPCVM maître AMUNDI ACTIONS PME , à savoir: L'objectif de gestion du fonds consiste à participer à l'évolution du marché des petites et moyennes entreprises et/ou des entreprises de taille intermédiaire, essentiellement de la zone euro, en sélectionnant les titres qui présentent, selon la société de gestion, le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière. Ainsi, en complément de la prise en compte de contraintes financières, le processus d'investissement prévoit l'intégration de contraintes extra-financières (notations ESG et exclusions) de sorte à ne sélectionner que les émetteurs les plus vertueux. L'équipe de gestion pilote ainsi la note moyenne ESG du portefeuille. L'univers d'investissement est centré sur les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire de la zone Euro afin d'assurer un large choix sectoriel et géographique. Ce choix offre un potentiel important en terme de diversification des risques et des sources de performances. Le fonds est géré activement de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice car il n'existe pas d'indice de référence publiquement disponible et représentatif de notre univers d'investissement. Toutefois, dans le cadre de notre publication d'informations en matière de durabilité, le score ESG du fonds est comparé à celui de l'indice composite 30% Eternext PEA-PME 150 + 70% MSCI EMU Small Cap. Cet indice sert uniquement de base pour apprécier la performance ESG relative du fonds et ne contraint pas la gestion.

Le processus d'investissement prévoit ainsi 1° l'encadrement préalable de l'univers d'investissement via des analyses financière et extra-financière des émetteurs de chacun des titres de l'univers d'investissement, l'exclusion de certains émetteurs et l'intégration des principes de gestion ESG d'Amundi et 2° la construction d'un portefeuille basée sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix.

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Profil de risque

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Le profil de risque du maître est le suivant :

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les principaux risques liés à la classification sont :

Risque actions :

Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du FCP. Le FCP étant exposé au minimum à 80% et au maximum à 120% en actions, la valeur liquidative du FCP peut baisser significativement.

Risque de perte en capital :

Compte tenu du risque action, l'investisseur est averti qu'il peut subir des pertes suite à l'investissement dans ce FCP.

Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :

Risque lié à la capitalisation des sociétés :

Les investissements du FCP sont concentrés sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP pourra donc avoir le même comportement.

Risque discrétionnaire :

La performance du FCP dépend des sociétés sélectionnées par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

Les autres risques sont :

Risque de taux :

Le risque de taux est le risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts.

Risque de change (accessoire) :

Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie ou d'un émetteur privé ou public la conduisant à un défaut de paiement.

Risque de Liquidité :

Certains titres dans lesquels l'OPCVM est investi peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché, de restrictions réglementaires.

Risque de volatilité des obligations convertibles :

Il s'agit du risque de baisse des obligations convertibles lié à la volatilité de leur composante optionnelle. En cas de baisse de la volatilité des obligations convertibles détenues par l'OPCVM, la valeur liquidative pourra baisser.

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Risque en matière de durabilité :

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

Compte rendu d'activité

Mai 2022

Revue de Marché : Les performances dans la zone Euro ont été modérées en mai voire légèrement négatives pour le segment des microcaps, le sentiment est resté prudent. Les marchés ont continué de s'inquiéter de l'inflation et du ralentissement de la croissance économique. L'inflation en zone euro ayant atteint de nouveaux sommets en mai, avec un chiffre préliminaire de 8,1 % sur un an, la pression monte sur la BCE pour qu'elle agisse. Ce flux de nouvelles a éclipsé ce qui a été pourtant une solide saison des résultats du premier trimestre pour les entreprises du monde entier. Ce qui a été intéressant, ce ne sont pas les chiffres des bénéficiaires eux-mêmes, mais plutôt les commentaires encourageants des dirigeants sur les perspectives pour le second trimestre. Toutefois, avec les pressions sur les marges qui continuent de s'intensifier, tous les regards seront tournés vers la prochaine saison des bénéfices. Revue de Portefeuille Dans ce contexte, le fonds a subi une baisse de près de 1.5%. Plusieurs de nos titres ont eu un mois positif. On peut notamment citer Altri qui a profité de la hausse des prix de la pâte à papier et des stocks bas en Europe. Actuellement le prix élevé des containers limite les importations et protège ainsi le marché européen. A noter également que suite à l'introduction en bourse de sa filiale Greenvolt en juillet 2021, Altri a continué ce mois-ci à céder à ses actionnaires des actions de Greenvolt. Dans le secteur des semi-conducteurs, Aixtron a continué à bien performer. L'entreprise bénéficie de 3 forts catalyseurs de croissance pour ses équipements avec la pénétration à venir de la technologie micro-LED, mais aussi les applications favorisant le fast-charging à base de nitrure de gallium et la production de wafers en carbure de silicium. Le verrier italien Zignago Vetro, spécialisé dans le haut de gamme pour les boissons, les cosmétiques et la parfumerie, a rebondi après que les marchés aient anticipé une baisse de la marge au T1 dû à la hausse des coûts. Finalement, le conglomérat italien Tinexta a annoncé avoir conclu des accords pour la vente de la division Information et gestion du crédit à CRIF. Cette vente permettra à Tinexta de se concentrer davantage sur l'offre de services dans les domaines de la confiance numérique, du conseil en innovation et marketing et de la cybersécurité. A l'inverse, certains titres ont sous-performé. Recticel, spécialisé dans les mousses d'isolation a subi des prises de profits sur fonds de stagnation des volumes au premier trimestre. La thématique de croissance autour de l'isolation et les objectifs de croissance de l'entreprise restent toujours très attractifs. Dans la Tech, l'entreprise de services informatiques allemande Cancom a révisé à la baisse ses objectifs de croissance du chiffre d'affaire (entre 5% à 10% pour l'année), ce qui a pesé sur le sentiment des investisseurs. Les pénuries de composants et la faiblesse de la commande publique allemande sont les principaux catalyseurs négatifs à court terme. Du côté positif, les services Cloud à plus forte marge ont progressé. Le groupe immobilier allemand Instone Real Estate Group a annoncé un nouveau profit warning dû aux difficultés d'approvisionnement, à la hausse de prix des matériaux de construction et la hausse des taux d'intérêts. Mouvements. En mai, nous avons pris des profits sur Altri suite à ses bonnes performances et à l'avancement du cycle sur la pâte à papier. A l'inverse, nous avons renforcé nos positions dans l'entreprise de luxe Moncler, Crayon Group dans les logiciels et Uniphar dans la santé.

Juin 2022

Le mois de juin a clôturé un premier semestre mouvementé pour les marchés boursiers. Le marché des petites capitalisations de la zone euro (MSCI EMU Small Cap) a affiché une performance négative sur le mois de juin, chutant de 12.6%. La combinaison du conflit prolongé en Europe de l'Est, la politique zéro Covid de la Chine, l'inflation élevée et le resserrement monétaire plus agressif des banques centrales ont abouti à l'une des pires périodes sur six mois pour les actifs à risque depuis des décennies. Le grand point d'interrogation aujourd'hui concerne l'ampleur de la récession attendue. À ce stade, le marché semble avoir anticipé un ralentissement économique et des révisions à la baisse des bénéfices, ce qui semble cohérent compte tenu du contexte plus difficile. La situation reste fragile. Les marges des entreprises devraient être sous pression en raison de l'environnement qui reste inflationniste. Néanmoins, les entreprises vont entrer dans cette période plus complexe avec des bilans généralement plus solides que les précédentes récessions. Dans ce contexte, les taux longs qui après une hausse se détendent face aux craintes de récession économique, les valeurs de croissance/qualité ont logiquement surperformées. Revue de Portefeuille. Sur le mois, le fonds a subi une baisse de près de 10.3%. Plusieurs de nos titres ont toutefois eu un mois positif. On peut notamment citer le fabricant de vélo Accell dont l'offre de rachat par un fonds d'investissement américain devrait belle et bien aboutir. L'entreprise portugaise Altri a continué à bien performer ce mois-ci avec le prix de la pâte à papier restant à des niveaux élevés. Prodways Group, spécialiste de l'impression 3D pour l'industrie a progressé suite à la signature d'un partenariat de distribution dans le secteur dentaire et à l'adoption par les investisseurs

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

de toutes les résolutions lors de son assemblée générale. Finalement, le producteur et distributeur de boissons dans les pays nordiques Royal Unibrew a finalisé l'acquisition du brasseur norvégien Nye Borg Bryggerier. A l'inverse, certains titres ont souffert ce mois-ci. On peut citer le fabricant de camping-car Trigano qui souffre des pénuries de composants et de châssis automobiles. Les annonces du repli des volumes des ventes étaient anticipées par les investisseurs, mais le titre a tout de même subi des dégagements illustrant les craintes que l'environnement économique moins favorable freine tout rebond des ventes l'année prochaine. Dans les matériaux, le fabricant de mousses d'isolation Recticel a baissé suite au profit warning d'un concurrent Kingspan, ce qui a envoyé un signal négatif au marché sur cette industrie. Befesa, spécialisée dans la collecte et le recyclage des poussières métalliques, a été pénalisée par la baisse des prix des métaux en juin alors que les craintes d'une récession commencent à être évaluées par les marchés et que la demande en Chine reste perturbée par la politique Zéro Covid. Finalement, dans la santé, le développeur de logiciel Compugroup a annoncé le départ de son PDG. Nous aimons bien cette entreprise d'un point de vue fondamental et pour son profil défensif, toutefois, nous restons vigilants sur sa gouvernance. Mouvements En juin, nous avons continué à prendre des profits sur Altri suite à ses bonnes performances. A l'inverse, nous avons renforcé nos positions dans l'entreprise de luxe Moncler et Royal Unibrew.

Juillet 2022

Revue de Marché : Au cours du mois, l'indice MSCI EMU Small Cap a gagné 5.2%, sous-performant toutefois les grandes capitalisations. Sur le plan sectoriel, nous avons assisté à un rebond des secteurs les plus cycliques et de croissance du marché, tandis que le rallye des titres « Value » a marqué le pas. Le premier semestre 2022 a été marquée par une lutte acharnée entre, d'une part, l'inflation et la nécessité pour les banques centrales de relever les taux d'intérêt et, d'autre part, le ralentissement de la dynamique économique. Les investisseurs craignaient qu'une hausse des taux d'intérêt en période de ralentissement économique n'entraîne une récession plus sévère. En juillet, nous avons assisté à une baisse des prix du pétrole, qui pourrait atténuer la pression inflationniste, ainsi qu'à une série de publications économiques plus faibles. Cela a alimenté les spéculations selon lesquelles la Réserve fédérale (et d'autres banques centrales) pourrait peut-être être moins agressive dans son resserrement de la politique monétaire. Ce renversement de tendance a provoqué un rebond des marchés obligataires et boursiers. L'autre sujet de discussion en juillet a été la saison des résultats du deuxième trimestre. Bien que nous ayons constaté un ralentissement des bénéfices par action, les revenus ont fait preuve de résilience. Pour nous, cela montre l'importance de se concentrer sur les entreprises qui ont un certain pouvoir de fixation des prix pour protéger leurs bénéfices. Revue de Portefeuille En juillet, le fonds a connu un rebond de près de 6%. La plupart de nos titres ont eu un mois positif. On peut notamment citer Barco, qui possède un solide carnet de commande suite à la reprise de la demande des entreprises pour ses solutions de visualisation (salles de contrôle et système ClickShare). Toujours dans la Tech, Crayon Group Holding, qui commercialise des produits cloud et logiciels tiers et Esker dans la digitalisation des processus documentaires ont fortement progressé. Plus particulièrement, Esker a publié des résultats en fortes croissance au T2 et maintient ses prévisions de croissance et de profitabilité à deux chiffres pour l'année. Dans le luxe, Moncler a fait mieux que prévu au premier semestre notamment grâce sa marque de prêt-à-porter haut de gamme Stone Island acquis en 2021. Le momentum est positif sur le titre, alors que la deuxième partie de l'année est la plus importantes avec le plus gros des profits générés par la saison automne-hiver. L'amélioration de la situation sanitaire en Chine pourrait aussi être un catalyseur positif pour le titre. Finalement, SAF Holland qui produit des composants automobiles pour poids lourds a relevé ses perspectives pour 2022 alors que l'entreprise avait été plutôt prudente en début d'année. Les restructurations effectuées dans le passé devraient aider l'entreprise à préserver ses marges face à la hausse des matières premières. A l'inverse, certains titres ont souffert ce mois-ci. On peut citer le producteur de pâte à papier Altri qui a subi des prises de profits suite à la publication de ses résultats en ligne avec les attentes du marché. Par ailleurs, si le prix de la pâte à papier reste à des niveaux élevés, le sommet est sans doute derrière nous. Dans la santé, l'entreprise pharmaceutique espagnole Almirall, spécialisée dans les produits dermatologiques, a publié des résultats un peu faibles pour ses activités aux Etats-Unis. La sortie de plusieurs produits dermatologique d'ici 2024 devrait redynamiser son offre. Finalement, le laboratoire Rovi a publié de bons résultats. Toutefois, les marchés anticipent un ralentissement de la demande pour les vaccins anti-Covid, alors que Rovi est un sous-traitant de Moderna pour la fabrication. Mouvements. En juillet, nous avons continué à prendre des profits sur Altri. A l'inverse, nous avons renforcé notre position sur Greenvolt, spécialisé dans la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Finalement, nous avons construit quatre nouvelles positions. La première sur Schoeller-Bleckmann Oilfield qui devrait bénéficier de la reprise du secteur pétrolier suite aux sous-investissements de ses dernières années et la seconde sur Chemometec qui fabrique des instruments pour l'analyse quantitative de cellules, utilisés par la recherche pharmaceutique. Nous avons également initié une position sur le français SES Imagotag, champion des étiquettes électroniques.

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

L'entreprise a un profil de qualité avec des bonnes perspectives de croissance notamment suite au contrat signé avec le distributeur américain Walmart plus tôt dans l'année. Pour finir, nous avons investi dans Vitrolife, un des leaders sur le marché des services de reproduction assistée. L'entreprise propose des solutions de traitements, du matériel de prélèvement et des systèmes/machines d'analyse.

Août 2022

Revue de Marché : Le mois d'août a sorti les investisseurs de leur torpeur estivale, avec un recul de 5% du MSCI EMU Small Cap. Sur le plan sectoriel, ce sont les secteurs à plus longue durée, tels que les technologies de l'information et l'immobilier, qui ont le plus sous-performé dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. D'un autre côté, certains des compartiments les plus "value" du marché ont relativement bien résisté, notamment dans les secteurs de l'énergie et de la finance. Au cours de l'été, le discours des marchés et des banques centrales s'est durci face à la persistance d'une inflation élevée et à la précarité énergétique en Europe. Prenant un peu de recul, les principales banques centrales ont choisi leur camp, privilégiant la lutte contre l'inflation au détriment de la croissance et de l'emploi. Après le discours de la FED lors de la réunion de Jackson Hole et les déclarations « hawkish » des responsables de la BCE, les investisseurs évaluent désormais des hausses de taux plus agressives de 75bps dès septembre avec le prochain conseil des gouverneurs de la BCE. La fin de la saison des résultats du deuxième trimestre 2022 a une fois de plus dressé un tableau plutôt positif en Europe. Les entreprises européennes ont continué à délivrer des BPA supérieurs aux attentes du consensus : Les BPA du T2 2022 ont été supérieurs de +10% aux attentes. Il est important de noter que les réactions du cours des actions ont été négatives, les résultats positifs ayant surperformé moins que les résultats négatifs le jour de la publication. Cela indique qu'une grande partie de ces résultats "meilleurs que prévus" étaient déjà pris en compte dans les attentes des investisseurs. Jusqu'à présent, les bénéficiaires sont restés assez résilients, grâce à la croissance du chiffre d'affaires due à une inflation historiquement élevée. Cependant, pour nous, le récent ralentissement de la croissance des BPA indique qu'il est important de se concentrer sur les entreprises qui peuvent protéger leurs bénéficiaires contre les compressions de marge. Revue de Portefeuille. En août, le fonds a connu une baisse de près de 6%. Dans ce contexte de marchés difficiles, la majorité de nos positions ont terminé le mois en territoire négatif. Parmi les principaux détracteurs, l'on retrouve Crayon Group qui commercialise des produits cloud et logiciels tiers. L'entreprise a fait part d'une forte croissance organique au deuxième trimestre, mais a déçu sur son résultat avec des coûts plus élevés qu'anticipés. Toujours dans la Tech, Barco, spécialisé dans les solutions de visualisation et d'affichage a subi des prises de profits après sa belle progression en juillet. L'activité de l'entreprise demeure dynamique avec un carnet de commande élevé, notamment venant des salles de cinéma. Enfin, dans les logiciels, l'entreprise allemande Adesso a publié un chiffre d'affaires en forte croissance pour le premier semestre mais les marges de l'entreprise se sont réduites suite à un effet mix négatif (moins de logiciel) et un effort pour fidéliser ses employés. Toutefois, l'entreprise a maintenu ses prévisions pour l'année en cours. Du côté un peu plus positif, Virbac dans la santé animale s'est montré résilient grâce à un profil plus défensif. Finalement, GreenVolt dans la production d'électricité renouvelable a bénéficié de tarifs élevés de l'énergie. Mouvements. En août, nous avons apporté nos actions sur le producteur d'énergie renouvelable Albioma à l'offre de rachat effectuée par un fonds de Private Equity. Nous avons réinvesti une partie du produit de cette cession sur une nouvelle position avec un profil un peu plus défensif. Ainsi, nous avons initié une position sur Dermapharm. La société pharmaceutique vient d'acquiescer Arkopharma lui permettant de diversifier un peu plus sa dépendance vis-à-vis de son contrat de sous-traitance du vaccin Covid de BioNtech.

Septembre 2022

Revue de Marché : Le mois de septembre a marqué la fin d'un trimestre turbulent pour les marchés boursiers. Le segment des petites capitalisations a particulièrement souffert. L'indice MSCI EMU Small Cap a perdu 9.5% au cours du mois de septembre. Une fois encore, l'inflation reste la principale préoccupation des gouvernements et des banques centrales. L'inflation a atteint un niveau record de +10,0 % en glissement annuel en septembre (contre +9,1 % en août) dans la zone euro, tandis qu'elle a légèrement ralenti au Royaume-Uni et aux États-Unis. Pour lutter contre cette forte inflation, les gouvernements européens ont mis en place des mesures visant à stimuler le pouvoir d'achat des ménages et à atténuer la hausse des coûts pour les entreprises. De plus, de nouvelles séries de hausses de taux sont attendues d'ici la fin octobre avec la réunion de la BCE et début novembre avec la FED. L'une des conséquences des différences de taux entre les régions et de la crise énergétique en Europe est l'effet sur le marché des changes, le dollar s'étant apprécié de près de 16% par rapport à l'euro depuis le début de l'année. Cette situation devrait favoriser les entreprises européennes qui ont une part importante de leurs revenus libellés en dollars et de leurs coûts en euros. Sur le plan économique, la lutte contre l'inflation se fait au détriment de la croissance et de l'emploi. Le risque d'un ralentissement économique se confirme avec une baisse des prévisions de croissance. L'OCDE a abaissé sa

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

prévision de croissance mondiale à +2,2% en 2023 (contre +2,8% en juin). Dans la zone euro, l'OCDE a revu à la baisse ses perspectives de croissance à +0,3% pour l'année prochaine (contre +1,6% en juin). En octobre, les entreprises commenceront à publier leurs résultats du troisième trimestre. Cette période devrait montrer de fortes divergences entre les entreprises qui ont réussi à préserver leurs marges et celles qui sont susceptibles d'annoncer des prévisions en baisse. Comme toujours, nous nous concentrons sur la sélection de ces modèles économiques de bonne qualité, avec un pouvoir de fixation des prix, qui offrent un potentiel de hausse à moyen terme. Revue de Portefeuille. En septembre, le fonds a connu une baisse de près de 10%. Dans ce contexte de marchés difficiles, la majorité de nos positions ont terminé le mois en territoire négatif. Parmi les principaux détracteurs, l'on retrouve Virbac dans la santé animale qui a publié des résultats semestriels en ligne avec les attentes et table prudemment sur une croissance de 5 à 10% sur 2022. L'entreprise française a réussi à mitiger les effets de l'inflation par des hausses de prix. Toutefois, si les pressions inflationnistes perdurent, il sera plus difficile pour l'entreprise de passer les hausses de coûts à ses clients finaux et l'on pourrait voir un pincement des marges à court terme en 2023. Dans l'événementiel, CTS Eventim a souffert de son profil croissance et d'une valorisation relativement élevée alors que les investisseurs ont préféré les titres Value dans cet environnement de hausse des taux et de compression des multiples de valorisation. Enfin, Steico, dans les matériaux de construction et les isolants en fibre de bois, a subi une forte baisse liée aux risques de ralentissement du cycle économique mondial et du secteur de la construction. Du côté plus positif, la banque italienne de courtage en ligne FinecoBank a progressé, soutenue par les hausses des taux d'intérêts. De manière plus général, le secteur financier a relativement bien performé ce mois-ci. Dans les semi-conducteur, Aixtron a résisté à la tendance négative sur les semi-conducteurs et plus largement sur les valeurs de croissance. Les commentaires positifs de la direction ont soutenu le cours du titre. L'entreprise possède plusieurs opportunités de croissance avec en particulier la pénétration à venir de la technologie micro-LED, de l'adoption du fast-charging et sur le marché des équipements pour la fabrication de semi à base de carbure de silicium. Finalement, dans l'automobile, le fabricant de camping-cars Trigano a publié ses résultats trimestriels rassurants dans un contexte de difficultés d'approvisionnement sur les châssis. Pour la suite, le carnet de commande de Trigano demeure à des niveaux élevés, et les problèmes de livraison devraient s'améliorer progressivement. L'inflation devrait avoir un impact limité grâce à l'application de hausses de tarifs progressives, bien acceptées par la clientèle. Mouvements En septembre, nous avons réduit certaines de nos positions cycliques comme Steico, Chargeurs et Soitec.

Octobre 2022

Revue de Marché : Au cours du mois d'octobre, les indices boursiers ont rebondi cependant le compartiment des très petites capitalisations a sous performé les autres indices avec une hausse de 4,8% vs 8% pour le MSCI EMU small cap. D'un point de vue plus macro, les inquiétudes concernant l'inflation demeurent, celle-ci dépassant 10 % dans la zone euro. Les banques centrales continuent de lutter pour réduire l'inflation. En octobre, la BCE a relevé ses taux d'intérêt de 75 points de base supplémentaires. Le rebond du marché peut s'expliquer par l'espoir suscité par certains commentaires des principaux responsables de la politique monétaire qui se sont montrés un peu plus modérés, essayant de trouver un équilibre entre la hausse des taux et la croissance économique. L'autre moteur du marché au cours du mois était bien sûr le début de la saison des résultats du troisième trimestre pour les entreprises européennes. La bonne nouvelle est qu'à ce jour (avec environ 40 % des sociétés du STOXX Europe 600 ayant publié leurs résultats au moment de la rédaction), 85 % des sociétés dépassent les estimations de ventes, avec une croissance globale du BPA de +5 %. Si ces chiffres sont encourageants, il convient de préciser que les résultats sont assez concentrés, l'énergie et l'industrie affichant une croissance saine, tandis que d'autres secteurs, tels que l'informatique, les services de communication et les biens de consommation de base, sont à la peine. Pour l'instant, les investisseurs peuvent se consoler en se disant qu'une profonde récession des bénéfices ne s'est pas matérialisée ces dernières semaines. Revue de Portefeuille En octobre, le fonds a connu une hausse de près de 5.6%. Parmi les principaux contributeurs, l'on retrouve Manutan dans la vente à distance d'équipements industriels et de bureau. Le groupe européen fait l'objet d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée de la part du groupe familial Guichard, qui détient déjà près des trois quarts du capital. Le prix de rachat proposé constitue une prime de 59% par rapport au dernier cours de clôture. Esker, spécialisé dans l'automatisation des processus documentaires et dans la dématérialisation des documents de gestion, a publié de résultats au 3ème trimestre avec notamment une croissance de +17% de son activité SaaS (abonnements et facturations au document) et une prise de commandes en hausse de +49%. Dans l'automobile, les investisseurs ont été rassurés par la normalisation des chaînes d'approvisionnement du fabricant de camping-cars Trigano. Le volume du carnet de commande et la normalisation de l'approvisionnement devraient avoir un effet positif sur les volumes de production pour 2023. Par ailleurs, Trigano a procédé à deux acquisitions dans le cadre de sa stratégie de croissance externe. Enfin, Thermador, spécialisée notamment dans les accessoires pour le

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

chauffage et l'eau chaude sanitaire, a publié une croissance à deux chiffres de ses ventes portée principalement par la hausse de prix. La demande reste bonne notamment pour les produits liés à la rénovation énergétique. Du côté plus négatif, le gérant de salles de sport Basic-Fit a revu à la baisse ses prévisions de chiffre d'affaires et de résultat pour l'année en cours. Malgré un discours confiant jusqu'à la mi-septembre, le management se résout à reconnaître l'impact de l'inflation et de dépenses marketing, surprenant négativement les investisseurs. Les objectifs de croissance à long terme sont maintenus avec l'ambition d'ouvrir plus de 200 nouveaux clubs par an d'ici 2030. Le producteur et distributeur de boissons Royal Unibrew a émis un profit warning suite à un environnement plus difficile dans les pays nordiques et un déstockage de la part des grossistes en Italie. Finalement, comme mentionné le mois dernier, le risque de tassement des marges de Virbac en 2023, en raison d'un moindre potentiel sur sa capacité à augmenter ses prix de vente, a pesé sur le titre. Mouvements En octobre, nous avons pris des profits et réduit certaines de nos positions comme Moncler et Scout 24. Dans les semi-conducteurs, nous avons réduit Soitec au profit de BESL. A l'inverse, nous avons profité d'une faiblesse du cours pour renforcer Jenoptik, Schoeller-Bleckmann et Chemometec. Finalement, nous avons initié une nouvelle position sur Munters, un fournisseur suédois de solutions de traitement de l'air et de climatisation à haut rendement énergétique. Outre sa position de leader sur la plupart de ses marchés finaux, le groupe connaît actuellement une forte dynamique dans ses prises de commandes provenant de la production de batteries lithium-ion en Europe et du développement de data-centers aux Etats-Unis.

Novembre 2022

Revue de Marché : Au cours du mois de novembre, les indices boursiers ont rebondi, cependant le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a sous performé les autres indices avec une hausse de 4.1% vs 6.0% pour le MSCI EMU Small Cap. Le rebond du marché est dû à des chiffres d'inflation plus faibles que prévu aux États-Unis et en Europe, qui ont donné l'espoir que les responsables politiques parviendront à maîtriser l'inflation et à atténuer les hausses agressives des taux d'intérêt. En outre, le résultat des élections américaines de mi-mandat devrait permettre aux marchés d'y voir plus clair à court terme. Alors que la saison des résultats des entreprises européennes pour le troisième trimestre touche à sa fin, le message reste remarquablement similaire à celui des trimestres précédents. Les revenus ont continué à être solides et, malgré les pressions sur les coûts, les bénéfices ont été meilleurs que prévu. Pour l'instant, une profonde récession des bénéfices ne s'est pas matérialisée ces dernières semaines. Du côté de la géopolitique, les troubles en cours en Europe de l'Est et la situation autour du Covid en Chine rendent les perspectives à court terme toujours incertaines. Avec des épisodes de volatilité à court terme susceptibles de persister, nous continuerons à rechercher des modèles d'entreprise de bonne qualité pour nos portefeuilles à des valorisations absolues plus convaincantes. Revue de Portefeuille : En novembre, le fonds a connu une hausse de près de 6.2%. Dans cet environnement, les titres de croissances ont surperformé les titres dits « Value ». Plusieurs de nos positions en ont bénéficié comme CTS Eventim dans l'événementiel qui bénéficie toujours de la reprise post-Covid et qui a rehaussé ses perspectives de croissances et de bénéfices pour l'année en cours. Le groupe devrait bénéficier de la consolidation de France Billet pour fin 2023. Par ailleurs, nos positions dans l'industrie des semi-conducteurs sur Aixtron, Soitec et BESL ont été positives. Nous notons plusieurs commentaires positifs sur le développement du carbure de silicium qui ont été des catalyseurs positifs notamment pour Aixtron et Soitec (avec l'annonce d'un partenariat avec ST). Dans le domaine de l'opto-électronique, Jenoptik a publié un chiffre d'affaire trimestriel solide et annonce des prévisions pour l'année 2022 dans le haut de sa fourchette. Le carnet de commande progresse et reste à des niveaux élevés grâce aux commandes émanant de ses principaux clients de l'industrie des semi-conducteurs mais également du secteur de l'automobile. Le fabricant de camping-cars Trigano a publié ses résultats annuels pour l'année clôturant en Aout 2022. Les marges n'ont finalement été qu'en léger retrait malgré les difficultés d'approvisionnement et l'inflation démontrant la bonne gestion de l'entreprise et son pricing power. Le carnet de commandes reste très élevé pour 2023. La normalisation des chaînes d'approvisionnement devrait être un soutien pour l'activité alors que l'environnement de la consommation est plus difficile. Enfin, le producteur de composants pour les camions et remorques, SAF Holland a publié un très bon troisième trimestre avec un CA en hausse organique de 16% et une marge opérationnelle record de 9% illustrant l'impact des hausses de prix et du travail d'optimisation entrepris par la société ces dernières années. L'année 2023 sera marquée par l'intégration du suédois Haldex, spécialisé dans les solutions de freinage et de suspension qui devrait créer des synergies avec le portefeuille de produits de SAF. Le groupe devra démontrer sa capacité à générer de la trésorerie afin de réduire son endettement financier qui représentera 2.6 x son EBITDA à fin 2022. Du côté plus négatif, le laboratoire pharmaceutique Rovi a sous-performé suite à une journée investisseur qui n'a donné au titre aucun motif de soutien après l'annonce d'une activité 2023 moins porteuse en raison de la chute d'activité lié à son contrat avec Moderna. La FDA a encore retardé le lancement de son traitement de la schizophrénie par ailleurs le groupe devra mener une phase II de son traitement contre cancer du sein alors

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

que le marché espérait un saut direct à une phase III. LNA Santé, qui gère des maisons de retraite, a souffert de la perception négative du marché envers le secteur (réglementation, inflation et mauvaise image suite au scandale ORPEA). Mouvements En novembre, nous avons pris des profits sur Esker et nous avons réduit notre position sur Rovi en amont de la journée pour les investisseurs, organisée par l'entreprise fin novembre. A l'inverse, nous avons renforcé nos positions sur Munters dans les solutions de traitement de l'air et de climatisation, et sur Befesa, spécialisé dans la collecte et le recyclage des poussières métalliques.

Décembre 2022

Revue de Marché : Au cours du mois de décembre, le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a affiché une légère baisse de 0.8%, surperformant les indices des plus grosses capitalisations de la zone euro. Toutefois, sur l'année 2022, les entreprises de très petites capitalisations ont peiné face aux grandes capitalisations, notamment en raison de la hausse des taux et de leur plus faible liquidité sur le marché. Ce segment de l'univers a baissé de 23,3% vs -10,5% pour l'indice MSCI EMU grandes capitalisations. Au cours du quatrième trimestre et du mois de décembre, le marché s'est concentré sur les données économiques, principalement les chiffres de l'inflation, et sur la rhétorique des banques centrales. En décembre, alors que les données sur l'inflation semblent se stabiliser, nous restons sur des niveaux élevés, et donc les banques centrales des deux côtés de l'Atlantique ont maintenu un ton moins accommodant. Il semble que les investisseurs devront se préparer à de nouvelles hausses de taux en 2023. Si l'on se concentre sur les fondamentaux, les données économiques les plus récentes ont été moins mauvaises que prévu. Les résultats du troisième trimestre ont été assez robustes par rapport aux attentes plus modérées du consensus. Au début de la dernière saison de publication des résultats, on craignait que les bénéficiaires ne s'effondrent en raison de la hausse des coûts et du ralentissement de la consommation. Cela ne s'est pas produit, ce qui donne des raisons d'être optimiste à l'aube de 2023. Revue de Portefeuille En décembre, le fonds a connu une baisse de près de 1.0%. Plusieurs de nos positions ont toutefois bien performé. On peut citer l'entreprise Tonnellerie François Frères spécialisée dans la conception, la production et la commercialisation de fûts en chêne. Le fort rebond de la demande, le niveau élevé du carnet de commande et l'effet prix favorable ont été des catalyseurs positifs. Le fabricant de camping-cars Trigano a poursuivi sa progression suite à la publication de ses résultats en novembre. La normalisation des chaînes d'approvisionnement et le carnet de commande élevé devraient être un soutien pour l'activité en 2023. Finalement, Befesa, spécialisé dans la collecte et le recyclage des poussières métalliques, a contribué positivement suivant les perspectives de la réouverture de la Chine. Du côté plus négatif ce mois-ci, les investisseurs ont pris des profits sur Aixtron, dans les semi-conducteurs, faisant suite la bonne performance du titre cette année. Bien qu'en faible pondération dans le portefeuille, la forte baisse du titre du courtier en ligne allemand Flatex Degiro a impacté le portefeuille. En effet, outre un abaissement de l'objectif de résultat de l'année, une revue des autorités de régulation financière allemande, la BaFin a relevé des problèmes organisationnels et des lacunes dans la gouvernance d'entreprise qui doivent être réglés au cours de l'année à venir. Pour ce faire, Flatex Degiro a recapitalisé de 50mEUR les fonds propres de sa banque et va réorganiser entre autres la gestion des risques et son conseil d'administration, impactant les coûts à la hausse (environ 8/10 MEUR). Finalement, dans les services de santé, la commission irlandaise de la concurrence n'a pas approuvé le projet de rachat de Navi Group par Uniphar, ce qui a impacté le cours de la société. Mouvements En décembre, nous avons pris des profits sur ChemoMetec suite au départ du PDG et nous avons réduit notre position sur Flatex Degiro. A l'inverse, nous avons renforcé nos positions sur Munters dans les solutions de traitement de l'air et de climatisation et sur Intercos dans les cosmétiques. Enfin, nous avons initié deux nouvelles positions. La première sur QT Group qui développe et vend des outils logiciels d'interfaces graphiques. Ses débouchés sont principalement l'automobile, l'industrie et le secteur des équipements médicaux. L'entreprise offre un fort profil de croissance et une valorisation à nouveau attractive. Notre seconde acquisition concerne Eckert Ziegler dans la technologie isotopique à usage médical, qui développe un traitement pour diagnostiquer et traiter le cancer.

Janvier 2023

Revue de Marché : En janvier, le marché s'est concentré sur le retracement de l'inflation et sur le ralentissement des hausses des taux. Le résultat a été une performance très positive pour les actions, les secteurs les plus cycliques ayant été le moteur de la reprise du marché. Par ailleurs, les publications récentes des résultats des entreprises ont été meilleures qu'anticipées et les chiffres du PIB ne signalent pas un effondrement économique. Cela donne des raisons d'être plus optimiste en ce début 2023. Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a affiché une hausse de 6.7% qui reste cependant inférieure à la performance des indices des plus grosses capitalisations de la zone euro. Revue de Portefeuille En janvier, le fonds a connu une hausse de près de 5.9%. Plusieurs de nos positions ont bien performé en ce début d'année. On peut citer Virbac dans la santé animale qui a publié de très bons résultats pour le dernier

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

trimestre 2022 grâce à un effet de restockage de la part de ses clients en amont de la hausse des prix, mais aussi du succès de certaines gammes comme la nourriture pour chien. Sur l'année complète, la croissance a atteint 10% en organique. De leur côté, la marque de luxe italienne Moncler et le recycleur de poussières métalliques Befesa ont profité de la réouverture de la Chine. Par ailleurs, la baisse des prix de l'énergie a été un vent favorable pour Befesa. Le gérant de salles de sport Basic Fit a bien rebondi après une fin d'année difficile. L'entreprise a décidé de rehausser le prix de son abonnement d'entrée de gamme en France pour contrer l'inflation des coûts, rassurant ainsi les investisseurs. Du côté plus négatif, Friedrich Vorwerk, spécialisé dans les infrastructures de transport et de transformation de l'énergie a pesé fortement sur la performance du portefeuille. En effet, l'entreprise allemande a largement manqué son objectif et l'estimation du consensus en terme de résultat d'exploitation (EBIT) pour 2022. L'activité du groupe a été beaucoup plus forte que prévu, mais cette forte croissance a eu un impact négatif sur la marge en raison de la difficulté à trouver de la main d'œuvre et l'utilisation intensive de sous-traitants. Cette situation pourrait perdurer et priver le groupe de profiter de la forte demande liée à la transition énergétique. Notre exposition qui était limitée a été réduite. Mouvements En janvier, nous avons réduit nos positions et pris des profits dans la Tech sur Barco, Aixtron, Soitec et Crayon. De l'autre côté, nous avons renforcé nos participations sur les éditeurs de logiciels Mensch und Maschine et QT Group. Nous avons également augmenté notre position sur la plateforme de service en ligne pour l'immobilier Scout24.

Février 2023

Revue de Marché : Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois de février quasiment à l'équilibre. Toutefois, les très petites capitalisations ont sous-performé le marché des grandes et également celui des petites capitalisations de la zone euro. Sur le plan économique, l'abandon plus rapide que prévu par la Chine de la politique du "Zéro Covid" a eu des répercussions sur l'Europe, stimulant la demande dans un certain nombre de secteurs, notamment l'automobile, l'industrie lourde allemande et les piliers du luxe que sont la France et l'Italie. Elle a également contribué à faciliter les chaînes d'approvisionnement dont l'industrie manufacturière européenne a besoin. Sur le plan des résultats des entreprises, la saison des bénéficiaires du quatrième trimestre s'annonce comme un autre bon trimestre. Les entreprises ont été plus nombreuses à dépasser les attentes qu'à les manquer, tant en termes de chiffre d'affaires que de bénéfices. Si les craintes d'un "atterrissage brutal" se sont apaisées, nous devons rester conscients que nous ne sommes pas encore sortis de ces difficultés et que les risques géopolitiques restent élevés. En outre, la publication récente de données économiques solides, tant aux États-Unis qu'en Europe, a persuadé les investisseurs que l'inflation et donc les taux d'intérêt resteraient plus longtemps élevés. Revue de Portefeuille En février, le fonds a connu une hausse de près de 1.9%. Plusieurs de nos positions ont bien performé en ce début d'année. On peut notamment citer dans le secteur des Technologies QT Group, Jenoptik et Barco. QT Group a publié un chiffre d'affaire au 4ème trimestre en ligne avec les attentes. L'entreprise qui développe et vend des outils logiciels d'interfaces graphiques, principalement pour les secteurs de l'automobile, l'industrie et les équipements médicaux, a annoncé une prévision de croissance organique du chiffre d'affaire entre 20-30% pour 2023. Ces prévisions ont conforté les investisseurs sur le fort profil de croissance du chiffre d'affaire et des marges de l'entreprise. Par ailleurs, Jenoptik dans le domaine de l'optoélectronique et Barco dans l'imagerie (cinéma, solutions professionnelles), ont tous deux publié de bons résultats et des perspectives positives sur l'évolution des marges d'EBITDA en 2023. Enfin, le producteur de composants pour les camions et remorques, SAF Holland a fait mieux que prévu avec une fin d'année 2022 solide. Les marges opérationnelles ont continué de progresser pour atteindre 8%. L'entreprise a reçu les autorisations pour intégrer Haldex, permettant au groupe d'accroître son EBIT de 30%. Du côté plus négatif, Lectra, spécialisé dans les logiciels et systèmes de découpe automatique de cuir et textile a pesé sur la performance du fonds en raison d'année 2023 avec une moindre visibilité et une marge en légère baisse en raison d'investissement en R&D et marketing. Le recycleur des déchets de la métallurgie Befesa a subi des prises de profit ce mois-ci en raison des incertitudes persistantes liées à la réouverture post-Covid en Chine. Mouvements Nous avons également profité de la volatilité suivant les publications de résultats pour renforcer nos positions dans Munters et Adlife. Nous avons également participé à l'introduction en bourse de Eurogroup Laminations qui fabrique des pièces pour les moteurs électriques pour le segment industriel et pour le véhicule électrique. A l'inverse nous avons cédé notre participation dans Chemometec. Nous avons déjà réduit notre position suite à l'annonce du départ du PDG de l'entreprise et suite à des craintes sur la croissance de 2023. Nous avons pris des profits et réduit nos positions sur Moncler et Zignago Vetro suite aux bonnes performances de ces titres. Finalement, nous avons réduit Crayon Group pour lesquels nous avons des craintes sur les estimations en 2023.

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Mars 2023

Revue de MarchéLe compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois de mars en baisse. Les très petites capitalisations ont encore sous-performé le marché des grandes dans la zone euro. Le mois de mars a été volatil en raison des inquiétudes sur le secteur bancaire qui ont pesé sur le sentiment des investisseurs. Les problèmes bancaires aux États-Unis, la Silicon Valley Bank devant être renflouée, se sont propagés aux côtes européennes. La disparition du Credit Suisse a ravivé la nervosité des marchés quant à la solidité du système bancaire mondial. Toutefois, au moment d'écrire ces lignes, le marché semble considérer cela comme des problèmes plus idiosyncratiques pour des banques spécifiques plutôt que comme un problème systémique général. Cela dit, dans ce contexte plus préoccupant, les investisseurs semblent prévoir des actions plus accommodantes de la part de la banque centrale, ce qui à son tour a été une dynamique positive pour les secteurs de croissance tels que la technologie. Revue de Portefeuille En mars, le fonds a connu une baisse de près de 3.0%. Plusieurs de nos positions ont pesé ce mois-ci. On peut notamment citer la banque Autrichienne Bawag, alors que les crises autour des banques régionales américaines et du Crédit Suisse ont secoué le secteur. La société immobilière allemande, LEG Immobilien, a également subi des pressions à la baisse en mars suite à l'annonce de la suspension du dividende. Les liquidités ainsi générées devraient permettre de renforcer le bilan compte tenu de la situation marquée par des taux d'intérêt élevés et une incertitude persistante sur l'évaluation du parc immobilier. L'entreprise a relevé son objectif de résultat pour l'année en cours. Dans l'industrie, le recycleur de poussières d'acier et de résidus d'aluminium Befesa a pesé sur la performance du fonds en raison de la baisse des prix des matières premières (Zinc et Aluminium). Enfin, Eckert & Ziegler a annoncé s'attendre à un recul du bénéfice malgré un chiffre d'affaires en hausse en raison de coûts de développement plus élevés (nouvelle capacité et étude clinique). A l'inverse, du côté positif, on peut citer dans le secteur de la consommation de base Royal Unibrew et Interparfums. Le brasseur Royal Unibrew a poursuivi son rebond suite à des prévisions rassurantes et conformes aux attentes pour 2023. Le groupe devrait avoir moins de vents contraires cette année avec une inflation qui devrait se calmer sur les matières premières et la fin du déstockage en Italie. Interparfums a également publié de bons résultats faisant ressortir une marge de 18.6%. Le succès de ses 3 principales licences (Montblanc, Jimmy Choo, Coach) et de potentiels futurs succès (Moncler), laissent présager la possibilité que la société soit capable de générer une profitabilité supérieure à celle qu'elle a connu historiquement (i.e. 15%). Le cours de la marque de luxe Moncler a également été porté par de bons résultats et perspectives. Enfin, l'industriel belge TKH, qui a recentré son activité autour de trois divisions « smart vision » (système de vision 2D/3D), « smart manufacturing » (équipement pour la fabrication de pneu) et « connectivité » (câble), profite des dynamiques de l'automatisation et du développement des énergies renouvelables. Le groupe vise les 17% de marge opérationnelle en se positionnant sur les activités à plus forte valeur ajoutée et un effet volume positif d'ici 2025. Mouvements En mars, nous avons profité de la sous-performance de Soitec pour renforcer notre position sur ce titre. Le groupe connaîtra une année 2023/24 en moindre croissance en raison d'un marché mobile moins porteur. Cependant nous sommes optimistes sur le potentiel du groupe avec sa technologie Smart Cut appliquée au carbure de silicium, la pénétration du FD SOI dans l'internet des objets et les autres opportunités dans le mobile. De même, nous avons renforcé notre position sur Royal Unibrew. A l'inverse, nous avons réduit notre position sur Bawag. Nous avons également réduit nos positions et pris des profits sur Dalata, Basic Fit et TKH.

Avril 2023

Revue de MarchéLe compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois d'avril en légère baisse. Les très petites capitalisations ont encore sous-performé le marché des petites, des moyennes et celui des grandes capitalisations de la zone euro. D'un point de vue économique, les thèmes qui ont dominé le premier trimestre sont restés les mêmes en avril, l'inflation et les hausses de taux d'intérêt étant les principaux moteurs du sentiment des investisseurs. Les chiffres de l'inflation pour le mois de mars ont globalement baissé, mais l'inflation de base est restée plus stable. En ce qui concerne les taux d'intérêt, les marchés s'attendent à ce que le gros des hausses soit terminé. Un élément rassurant pour les investisseurs a été les bonnes publications de résultats des entreprises. À l'heure où nous écrivons ces lignes, 70% des sociétés du STOXX 600 ont dépassé les estimations de bénéfices et 68% les estimations de revenus. Les bons résultats des entreprises ont donné un coup de pouce au marché dans son ensemble. Bien que la saison des publications trimestrielles ait été positive, elle n'a pas apporté aux investisseurs la clarté qu'ils attendaient. Ce que nous pouvons dire, c'est que les craintes d'une profonde récession économique et des bénéfices vont et viennent depuis le début de l'année. Les investisseurs suivront de près les données relatives à l'inflation au cours des prochains mois, et si nous observons un ralentissement persistant, cela pourrait constituer un soutien pour le marché à l'approche du second semestre. Revue de Portefeuille En avril, le fonds a connu une hausse de près de 0.8%. Plusieurs de nos positions ont bien performé en ce début d'année. On peut citer

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Intercos dans les cosmétiques qui a continué à progresser après ses bons résultats 2022 publiés en mars. Le cours du fabricant d'étiquettes électroniques pour les commerces physiques SES-Imagotag a bondi en avril suite à l'annonce d'un premier contrat avec la chaîne de grande distribution américaine Walmart. SES-Imagotag va équiper dans un premier temps 500 des 4700 magasins du groupe. En principe, le groupe de distribution américain devrait équiper l'ensemble de son réseau, avec un chiffre d'affaire pouvant représenter trois milliards de dollars pour SES-Imagotag. Par ailleurs, Walmart a reçu des bons de souscription lui permettant à terme de rentrer au capital de l'entreprise dans la limite de 10% selon le revenu généré par le contrat. Dans les soins de santé, les résultats du premier trimestre d'Addlife ont montré le redressement de ses activités hors Covid, avec une croissance organique à 12% et des marges plus solides qu'estimées. La croissance devrait se poursuivre avec le retour des opérations de chirurgie. Toujours dans le secteur de la santé, l'entreprise pharmaceutique Dermapharm a rebondi suite au discours rassurant du management lors d'une rencontre avec les investisseurs notamment sur le potentiel de synergie lié à l'intégration d'Arkopharma. Enfin, l'éditeur de logiciels d'interfaces graphiques QT Group a signé un bon T1 avec une croissance à taux de change comparable de 24%, en ligne avec ses prévisions annuelles (+20/30%). A l'inverse, du côté négatif, on peut citer Lectra, spécialisé dans les logiciels et systèmes de découpe automatique de cuir et textile. L'entreprise a abaissé ses objectifs de chiffre d'affaire et de rentabilité liés à une baisse des commandes de nouveaux systèmes dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale. Le secteur des semi-conducteurs a sous-performé en avril en raison des craintes sur le ralentissement de la demande, en particulier sur les marchés finaux de l'électronique grand public et de l'industrie. Nos positions sur Aixtron, Soitec et Jenoptik ont consolidé avec l'ensemble du secteur. Mouvements. En avril, nous avons profité du repli d'Aixtron pour renforcer notre position sur ce titre alors que le carnet de commande reste très satisfaisant et que les développements du nitrure de gallium et du carbure de silicium devraient soutenir la croissance de l'entreprise. De l'autre côté, nous avons réduit nos positions dans Soitec suite au départ du directeur général adjoint et dans Jenoptik après une belle performance du titre. Enfin, nous avons initié une nouvelle ligne sur Encavis après le repli du titre alors que le management a décidé de couper le dividende afin de se donner les moyens de développer sa capacité de production d'énergie renouvelable. L'entreprise souhaite raccorder au réseau 5,8 gigawatts d'ici 2028, soit plus de deux fois et demie sa capacité de production actuelle.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|------------------------|---------------------------------------|--------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| AMUNDI ACTIONS PME O-C | 621 930,91 | 7 317 969,05 |

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

Informations spécifiques

OPC nourricier

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC AMUNDI ACTIONS PME.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,68% TTC, dont 1,53% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,15% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période).

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPC ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

L'engagement.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulee et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 avril 2023**

LCL DEVELOPPEMENT PME
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier LCL DEVELOPPEMENT PME relatifs à l'exercice clos le 28 avril 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/04/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



LCL DEVELOPPEMENT PME

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.11.28 10:45:16 +0100



OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Comptes annuels

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Bilan Actif au 28/04/2023 en EUR

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 81 123 084,36 | 93 538 909,77 |
| OPC MAÎTRE | 81 123 084,36 | 93 538 909,77 |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| CRÉANCES | | |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | | |
| COMPTES FINANCIERS | | 2 177,99 |
| Liquidités | | 2 177,99 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 81 123 084,36 | 93 541 087,76 |

Bilan Passif au 28/04/2023 en EUR

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 79 721 984,57 | 90 213 471,83 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | | |
| Report à nouveau (a) | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | 2 505 594,50 | 4 725 605,46 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | -1 205 321,92 | -1 513 287,78 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 81 022 257,15 | 93 425 789,51 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| DETTES | 100 146,29 | 115 298,25 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 100 146,29 | 115 298,25 |
| COMPTES FINANCIERS | 680,92 | |
| Concours bancaires courants | 680,92 | |
| Emprunts | | |
| TOTAL DU PASSIF | 81 123 084,36 | 93 541 087,76 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 28/04/2023 en EUR

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

Compte de Résultat au 28/04/2023 en EUR

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | | |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | | |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | | |
| Produits sur titres de créances | | |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | | |
| TOTAL (1) | | |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | 186,21 | 183,86 |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL (2) | 186,21 | 183,86 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | -186,21 | -183,86 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 1 254 865,32 | 1 581 200,50 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | -1 255 051,53 | -1 581 384,36 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | 49 729,61 | 68 096,58 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | -1 205 321,92 | -1 513 287,78 |

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011675180 - Part LCL DEVELOPPEMENT PME : Taux de frais maximum de 1,80%.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|----------------------------|------------------------------------|--|
| Part LCL DEVELOPPEMENT PME | Capitalisation | Capitalisation |

2. Évolution de l'actif net au 28/04/2023 en EUR

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|---|----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 93 425 789,51 | 107 909 064,67 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | 1 512 912,23 | 1 788 486,51 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -6 918 764,56 | -10 504 221,13 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 2 591 642,52 | 4 932 574,34 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | | |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Frais de transactions | | |
| Différences de change | | |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -8 334 271,02 | -9 118 730,52 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 30 706 510,85 | 39 040 781,87 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -39 040 781,87 | -48 159 512,39 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | | |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -1 255 051,53 | -1 581 384,36 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 81 022 257,15 | 93 425 789,51 |

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---------------------------------|---------|---|
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | | |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|--------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|--------|---|
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|--------------------------|----------|---|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 | | Devise 2 | | Devise 3 | | Devise N Autre(s) | |
|--------------------------|----------|---|----------|---|----------|---|-------------------|---|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| OPC Maître | | | | | | | | |
| Créances | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Dettes | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 28/04/2023 |
|---------------------------------|------------------------|--------------------|
| CRÉANCES | | |
| TOTAL DES CRÉANCES | | |
| DETTES | | |
| | Frais de gestion fixe | 100 146,29 |
| TOTAL DES DETTES | | 100 146,29 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -100 146,29 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|-------------|---------------|
| Parts souscrites durant l'exercice | 7 038,302 | 1 512 912,23 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -33 754,617 | -6 918 764,56 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -26 716,315 | -5 405 852,33 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 382 736,662 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 71 840,84 |
| Commissions de souscription acquises | 71 840,84 |
| Commissions de rachat acquises | |

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 28/04/2023 |
|---------------------------------------|--------------|
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 1 254 865,32 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,53 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

| | 28/04/2023 |
|---|------------|
| Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital | |
| Autres engagements reçus | |
| Autres engagements donnés | |

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 28/04/2023 |
|---|------------|
| Titres pris en pension livrée Titres empruntés | |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 28/04/2023 |
|---|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 28/04/2023 |
|-----------------------------------|--------------|------------------------|----------------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 81 123 084,36 |
| Instruments financiers à terme | FR0011777085 | AMUNDI ACTIONS PME O-C | 81 123 084,36 |
| Total des titres du groupe | | | 81 123 084,36 |

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | | |
| Résultat | -1 205 321,92 | -1 513 287,78 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | | |
| Total | -1 205 321,92 | -1 513 287,78 |

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | -1 205 321,92 | -1 513 287,78 |
| Total | -1 205 321,92 | -1 513 287,78 |

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 2 505 594,50 | 4 725 605,46 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | 2 505 594,50 | 4 725 605,46 |

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 2 505 594,50 | 4 725 605,46 |
| Total | 2 505 594,50 | 4 725 605,46 |

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

| | 30/04/2019 | 30/04/2020 | 30/04/2021 | 29/04/2022 | 28/04/2023 |
|---|----------------|---------------|----------------|---------------|---------------|
| Actif net en EUR | 100 045 772,30 | 80 080 615,84 | 107 909 064,67 | 93 425 789,51 | 81 022 257,15 |
| Nombre de titres | 537 406,866 | 479 035,052 | 445 110,609 | 409 452,977 | 382 736,662 |
| Valeur liquidative unitaire | 186,16 | 167,17 | 242,43 | 228,17 | 211,69 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 5,63 | 6,05 | 6,75 | 11,54 | 6,54 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -2,75 | -2,69 | -3,07 | -3,69 | -3,14 |

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| AMUNDI ACTIONS PME O-C | EUR | 352 066,159 | 81 123 084,36 | 100,12 |
| TOTAL FRANCE | | | 81 123 084,36 | 100,12 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 81 123 084,36 | 100,12 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 81 123 084,36 | 100,12 |
| Dettes | | | -100 146,29 | -0,12 |
| Comptes financiers | | | -680,92 | |
| Actif net | | | 81 022 257,15 | 100,00 |

| | | | |
|-----------------------------------|------------|--------------------|---------------|
| Part LCL DEVELOPPEMENT PME | EUR | 382 736,662 | 211,69 |
|-----------------------------------|------------|--------------------|---------------|

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
LCL DEVELOPPEMENT PME

Identifiant d'entité juridique :
969500KUDYLRLG234P98

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non

X



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu

d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _____ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **30% ENTERNEXT PEA-PME 150 INDEX + 70% MSCI EMU SMALL CAP**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,40 (C-)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,38 (C-)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|-------------------------------------|---------|------------|------|
| AMUNDI ACTIONS PME - O | Fonds | 100,12 % | FRA |

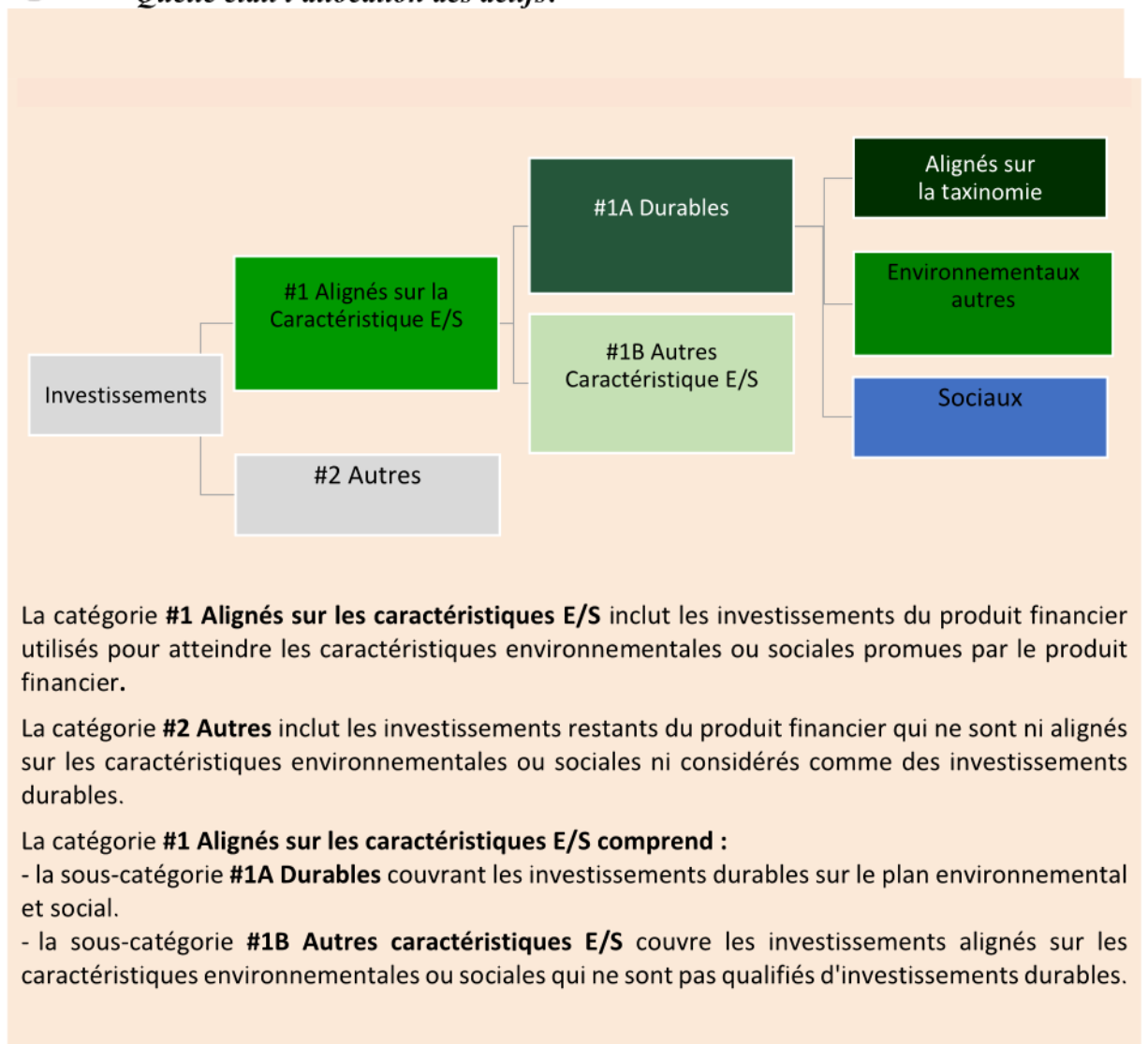
d'investissements
du produit
financier au cours
de la période de
référence, à
savoir: **du**
01/05/2022 au
30/04/2023



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● *Quelle était l'allocation des actifs?*

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?*

| Secteur | % d'actifs |
|------------|------------|
| Fonds | 100,12 % |
| Liquidités | -0,12 % |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

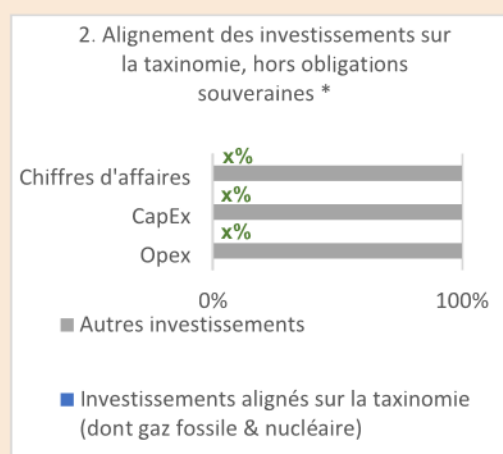
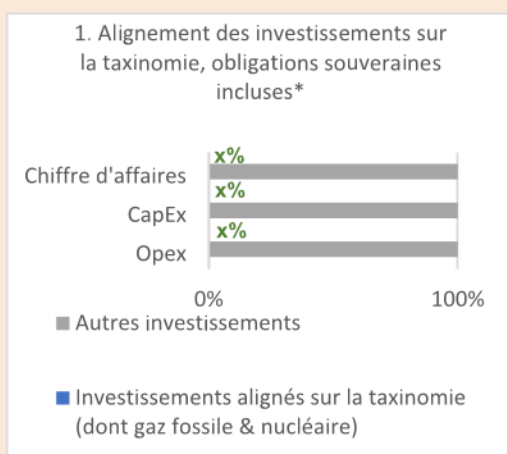
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

OPCVM LCL DEVELOPPEMENT PME

Rapport annuel de l'OPC Maître

AMUNDI ACTIONS PME

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Sommaire

| | Pages |
|--|-----------|
| Caractéristiques de l'OPC | 3 |
| Compte rendu d'activité | 6 |
| Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue | 19 |
| Informations spécifiques | 20 |
| Informations réglementaires | 21 |
| Certification du Commissaire aux comptes | 28 |
| Comptes annuels | 33 |
| Bilan Actif | 34 |
| Bilan Passif | 35 |
| Hors-Bilan | 36 |
| Compte de Résultat | 37 |
| Annexes aux comptes annuels | 38 |
| Règles et méthodes comptables | 39 |
| Evolution de l'Actif net | 43 |
| Compléments d'information | 44 |
| Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices | 52 |
| Inventaire | 53 |
| Annexe(s) | 57 |
| Information SFDR | 58 |
| Loi Energie Climat (LEC) | 70 |

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Actions de pays de la zone euro.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du fonds consiste à participer à l'évolution du marché des petites et moyennes entreprises et/ou des entreprises de taille intermédiaire, essentiellement de la zone euro, en sélectionnant les titres qui présentent, selon la société de gestion, le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière. Ainsi, en complément de la prise en compte de contraintes financières, le processus d'investissement prévoit l'intégration de contraintes extra-financières (notations ESG et exclusions) de sorte à ne sélectionner que les émetteurs les plus vertueux.

L'équipe de gestion pilote ainsi la note moyenne ESG du portefeuille.

L'univers d'investissement est centré sur les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire de la zone Euro afin d'assurer un large choix sectoriel et géographique. Ce choix offre un potentiel important en terme de diversification des risques et des sources de performances. Le fonds est géré activement de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice car il n'existe pas d'indice de référence publiquement disponible et représentatif de notre univers d'investissement. Toutefois, dans le cadre de notre publication d'informations en matière de durabilité, le score ESG du fonds est comparé à celui de l'indice composite 30% Enternext PEA-PME 150 + 70% MSCI EMU Small Cap. Cet indice sert uniquement de base pour apprécier la performance ESG relative du fonds et ne contraint pas la gestion.

Le processus d'investissement prévoit ainsi 1° l'encadrement préalable de l'univers d'investissement via des analyses financière et extra-financière des émetteurs de chacun des titres de l'univers d'investissement, l'exclusion de certains émetteurs et l'intégration des principes de gestion ESG d'Amundi et 2° la construction d'un portefeuille basée sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les principaux risques liés à la classification sont :

Risque actions

Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du FCP. Le FCP étant exposé au minimum à 80% et au maximum à 120% en actions, la valeur liquidative du FCP peut baisser significativement.

Risque de perte en capital

Compte tenu du risque action, l'investisseur est averti qu'il peut subir des pertes suite à l'investissement dans ce FCP.

Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :

Risque lié à la capitalisation des sociétés

Les investissements du FCP sont concentrés sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP pourra donc avoir le même comportement.

Risque discrétionnaire

La performance du FCP dépend des sociétés sélectionnées par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

Les autres risques sont :

Risque de taux

Le risque de taux est le risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts.

Risque de change (accessoire)

Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Risque de crédit

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie ou d'un émetteur privé ou public la conduisant à un défaut de paiement.

Risque de Liquidité

Certains titres dans lesquels l'OPCVM est investi peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché, de restrictions réglementaires.

Risque de volatilité des obligations convertibles

Il s'agit du risque de baisse des obligations convertibles lié à la volatilité de leur composante optionnelle. En cas de baisse de la volatilité des obligations convertibles détenues par l'OPCVM, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie

L'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Risque en matière de durabilité

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

Compte rendu d'activité

Mai 2022

Revue de Marché : Les performances dans la zone Euro ont été modérées en mai voire légèrement négatives pour le segment des microcaps, le sentiment est resté prudent. Les marchés ont continué de s'inquiéter de l'inflation et du ralentissement de la croissance économique. L'inflation en zone euro ayant atteint de nouveaux sommets en mai, avec un chiffre préliminaire de 8,1% sur un an, la pression monte sur la BCE pour qu'elle agisse. Ce flux de nouvelles a éclipsé ce qui a été pourtant une solide saison des résultats du premier trimestre pour les entreprises du monde entier. Ce qui a été intéressant, ce ne sont pas les chiffres des bénéficiaires eux-mêmes, mais plutôt les commentaires encourageants des dirigeants sur les perspectives pour le second trimestre. Toutefois, avec les pressions sur les marges qui continuent de s'intensifier, tous les regards seront tournés vers la prochaine saison des bénéficiaires. Revue de Portefeuille : Dans ce contexte, le fonds a subi une baisse de près de 1.5%. Plusieurs de nos titres ont eu un mois positif. On peut notamment citer Altri qui a profité de la hausse des prix de la pâte à papier et des stocks bas en Europe. Actuellement le prix élevé des containers limite les importations et protège ainsi le marché européen. A noter également que suite à l'introduction en bourse de sa filiale Greenvolt en juillet 2021, Altri a continué ce mois-ci à céder à ses actionnaires des actions de Greenvolt. Dans le secteur des semi-conducteurs, Aixtron a continué à bien performer. L'entreprise bénéficie de 3 forts catalyseurs de croissance pour ses équipements avec la pénétration à venir de la technologie micro-LED, mais aussi les applications favorisant le fast-charging à base de nitrure de gallium et la production de wafers en carbure de silicium. Le verrier italien Zignago Vetro, spécialisé dans le haut de gamme pour les boissons, les cosmétiques et la parfumerie, a rebondi après que les marchés aient anticipé une baisse de la marge au T1 dû à la hausse des coûts. Finalement, le conglomérat italien Tinexta a annoncé avoir conclu des accords pour la vente de la division Information et gestion du crédit à CRIF. Cette vente permettra à Tinexta de se concentrer davantage sur l'offre de services dans les domaines de la confiance numérique, du conseil en innovation et marketing et de la cybersécurité. A l'inverse, certains titres ont sous-performé. Recticel, spécialisé dans les mousses d'isolation a subi des prises de profits sur fonds de stagnation des volumes au premier trimestre. La thématique de croissance autour de l'isolation et les objectifs de croissance de l'entreprise restent toujours très attractifs. Dans la Tech, l'entreprise de services informatiques allemande Cancom a révisé à la baisse ses objectifs de croissance du chiffre d'affaire (entre 5% à 10% pour l'année), ce qui a pesé sur le sentiment des investisseurs. Les pénuries de composants et la faiblesse de la commande publique allemande sont les principaux catalyseurs négatifs à court terme. Du côté positif, les services Cloud à plus forte marge ont progressé. Le groupe immobilier allemand Instone Real Estate Group a annoncé un nouveau profit warning dû aux difficultés d'approvisionnement, à la hausse de prix des matériaux de construction et la hausse des taux d'intérêts. Mouvements : En mai, nous avons pris des profits sur Altri suite à ses bonnes performances et à l'avancement du cycle sur la pâte à papier. A l'inverse, nous avons renforcé nos positions dans l'entreprise de luxe Moncler, Crayon Group dans les logiciels et Uniphar dans la santé.

Juin 2022

Le mois de juin a clôturé un premier semestre mouvementé pour les marchés boursiers. Le marché des petites capitalisations de la zone euro (MSCI EMU Small Cap) a affiché une performance négative sur le mois de juin, chutant de 12.6%. La combinaison du conflit prolongé en Europe de l'Est, la politique zéro Covid de la Chine, l'inflation élevée et le resserrement monétaire plus agressif des banques centrales ont abouti à l'une des pires périodes sur six mois pour les actifs à risque depuis des décennies. Le grand point d'interrogation aujourd'hui concerne l'ampleur de la récession attendue. À ce stade, le marché semble avoir anticipé un ralentissement économique et des révisions à la baisse des bénéficiaires, ce qui semble cohérent compte tenu du contexte plus difficile. La situation reste fragile. Les marges des entreprises devraient être sous pression en raison de l'environnement qui reste inflationniste. Néanmoins, les entreprises vont entrer dans cette période plus complexe avec des bilans généralement plus solides que les précédentes récessions. Dans ce contexte, les taux longs qui après une hausse se détendent face aux craintes de récession économique, les valeurs de croissance/qualité ont logiquement surperformées. Revue de Portefeuille : Sur le mois, le fonds a subi une baisse de près de 10.3%. Plusieurs de nos titres ont toutefois eu un mois positif. On peut notamment citer le fabricant de vélo Accell dont l'offre de rachat par un fonds d'investissement américain devrait belle et bien aboutir. L'entreprise portugaise Altri a continué à bien performer ce mois-ci avec le prix de la pâte à papier restant à des niveaux élevés. Prodways Group, spécialiste de l'impression 3D pour l'industrie a progressé suite à la signature d'un partenariat de distribution dans le secteur dentaire et à l'adoption par les investisseurs

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

de toutes les résolutions lors de son assemblée générale. Finalement, le producteur et distributeur de boissons dans les pays nordiques Royal Unibrew a finalisé l'acquisition du brasseur norvégien Nye Borg Bryggerier. A l'inverse, certains titres ont souffert ce mois-ci. On peut citer le fabricant de camping-car Trigano qui souffre des pénuries de composants et de châssis automobiles. Les annonces du repli des volumes des ventes étaient anticipées par les investisseurs, mais le titre a tout de même subi des dégagements illustrant les craintes que l'environnement économique moins favorable freine tout rebond des ventes l'année prochaine. Dans les matériaux, le fabricant de mousses d'isolation Recticel a baissé suite au profit warning d'un concurrent Kingspan, ce qui a envoyé un signal négatif au marché sur cette industrie. Befesa, spécialisée dans la collecte et le recyclage des poussières métalliques, a été pénalisée par la baisse des prix des métaux en juin alors que les craintes d'une récession commencent à être évaluées par les marchés et que la demande en Chine reste perturbée par la politique Zéro Covid. Finalement, dans la santé, le développeur de logiciel Compugroup a annoncé le départ de son PDG. Nous aimons bien cette entreprise d'un point de vue fondamental et pour son profil défensif, toutefois, nous restons vigilants sur sa gouvernance. Mouvements : En juin, nous avons continué à prendre des profits sur Altri suite à ses bonnes performances. A l'inverse, nous avons renforcé nos positions dans l'entreprise de luxe Moncler et Royal Unibrew.

Juillet 2022

Revue de Marché : Au cours du mois, l'indice MSCI EMU Small Cap a gagné 5.2%, sous-performant toutefois les grandes capitalisations. Sur le plan sectoriel, nous avons assisté à un rebond des secteurs les plus cycliques et de croissance du marché, tandis que le rallye des titres « Value » a marqué le pas. Le premier semestre 2022 a été marquée par une lutte acharnée entre, d'une part, l'inflation et la nécessité pour les banques centrales de relever les taux d'intérêt et, d'autre part, le ralentissement de la dynamique économique. Les investisseurs craignaient qu'une hausse des taux d'intérêt en période de ralentissement économique n'entraîne une récession plus sévère. En juillet, nous avons assisté à une baisse des prix du pétrole, qui pourrait atténuer la pression inflationniste, ainsi qu'à une série de publications économiques plus faibles. Cela a alimenté les spéculations selon lesquelles la Réserve fédérale (et d'autres banques centrales) pourrait peut-être être moins agressive dans son resserrement de la politique monétaire. Ce renversement de tendance a provoqué un rebond des marchés obligataires et boursiers. L'autre sujet de discussion en juillet a été la saison des résultats du deuxième trimestre. Bien que nous ayons constaté un ralentissement des bénéfices par action, les revenus ont fait preuve de résilience. Pour nous, cela montre l'importance de se concentrer sur les entreprises qui ont un certain pouvoir de fixation des prix pour protéger leurs bénéfices. Revue de Portefeuille : En juillet, le fonds a connu un rebond de près de 6%. La plupart de nos titres ont eu un mois positif. On peut notamment citer Barco, qui possède un solide carnet de commande suite à la reprise de la demande des entreprises pour ses solutions de visualisation (salles de contrôle et système ClickShare). Toujours dans la Tech, Crayon Group Holding, qui commercialise des produits cloud et logiciels tiers et Esker dans la digitalisation des processus documentaires ont fortement progressé. Plus particulièrement, Esker a publié des résultats en fortes croissance au T2 et maintient ses prévisions de croissance et de profitabilité à deux chiffres pour l'année. Dans le luxe, Moncler a fait mieux que prévu au premier semestre notamment grâce sa marque de prêt-à-porter haut de gamme Stone Island acquis en 2021. Le momentum est positif sur le titre, alors que la deuxième partie de l'année est la plus importantes avec le plus gros des profits générés par la saison automne-hiver. L'amélioration de la situation sanitaire en Chine pourrait aussi être un catalyseur positif pour le titre. Finalement, SAF Holland qui produit des composants automobiles pour poids lourds a relevé ses perspectives pour 2022 alors que l'entreprise avait été plutôt prudente en début d'année. Les restructurations effectuées dans le passé devraient aider l'entreprise à préserver ses marges face à la hausse des matières premières. A l'inverse, certains titres ont souffert ce mois-ci. On peut citer le producteur de pâte à papier Altri qui a subi des prises de profits suite à la publication de ses résultats en ligne avec les attentes du marché. Par ailleurs, si le prix de la pâte à papier reste à des niveaux élevés, le sommet est sans doute derrière nous. Dans la santé, l'entreprise pharmaceutique espagnole Almirall, spécialisée dans les produits dermatologiques, a publié des résultats un peu faibles pour ses activités aux Etats-Unis. La sortie de plusieurs produits dermatologique d'ici 2024 devrait redynamiser son offre. Finalement, le laboratoire Rovi a publié de bons résultats. Toutefois, les marchés anticipent un ralentissement de la demande pour les vaccins anti-Covid, alors que Rovi est un sous-traitant de Moderna pour la fabrication. Mouvements : En juillet, nous avons continué à prendre des profits sur Altri. A l'inverse, nous avons renforcé notre position sur Greenvolt, spécialisé dans la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Finalement, nous avons construit quatre nouvelles positions. La première sur Schoeller-Bleckmann Oilfield qui devrait bénéficier de la reprise du secteur pétrolier suite aux sous-investissements de ses dernières années et la seconde sur

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Chemometec qui fabrique des instruments pour l'analyse quantitative de cellules, utilisés par la recherche pharmaceutique. Nous avons également initié une position sur le français SES Imagotag, champion des étiquettes électroniques. L'entreprise a un profil de qualité avec des bonnes perspectives de croissance notamment suite au contrat signé avec le distributeur américain Walmart plus tôt dans l'année. Pour finir, nous avons investi dans Vitrolife, un des leaders sur le marché des services de reproduction assistée. L'entreprise propose des solutions de traitements, du matériel de prélèvement et des systèmes/machines d'analyse.

Août 2022

Revue de Marché : Le mois d'août a sorti les investisseurs de leur torpeur estivale, avec un recul de 5% du MSCI EMU Small Cap. Sur le plan sectoriel, ce sont les secteurs à plus longue durée, tels que les technologies de l'information et l'immobilier, qui ont le plus sous-performé dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. D'un autre côté, certains des compartiments les plus « value » du marché ont relativement bien résisté, notamment dans les secteurs de l'énergie et de la finance. Au cours de l'été, le discours des marchés et des banques centrales s'est durci face à la persistance d'une inflation élevée et à la précarité énergétique en Europe. Prenant un peu de recul, les principales banques centrales ont choisi leur camp, privilégiant la lutte contre l'inflation au détriment de la croissance et de l'emploi. Après le discours de la FED lors de la réunion de Jackson Hole et les déclarations « hawkish » des responsables de la BCE, les investisseurs évaluent désormais des hausses de taux plus agressives de 75bps dès septembre avec le prochain conseil des gouverneurs de la BCE. La fin de la saison des résultats du deuxième trimestre 2022 a une fois de plus dressé un tableau plutôt positif en Europe. Les entreprises européennes ont continué à délivrer des BPA supérieurs aux attentes du consensus : Les BPA du T2 2022 ont été supérieurs de +10% aux attentes. Il est important de noter que les réactions du cours des actions ont été négatives, les résultats positifs ayant surperformé moins que les résultats négatifs le jour de la publication. Cela indique qu'une grande partie de ces résultats « meilleurs que prévus » étaient déjà pris en compte dans les attentes des investisseurs. Jusqu'à présent, les bénéficiaires sont restés assez résilients, grâce à la croissance du chiffre d'affaires due à une inflation historiquement élevée. Cependant, pour nous, le récent ralentissement de la croissance des BPA indique qu'il est important de se concentrer sur les entreprises qui peuvent protéger leurs bénéficiaires contre les compressions de marge. Revue de Portefeuille : En août, le fonds a connu une baisse de près de 6%. Dans ce contexte de marchés difficiles, la majorité de nos positions ont terminé le mois en territoire négatif. Parmi les principaux détracteurs, l'on retrouve Crayon Group qui commercialise des produits cloud et logiciels tiers. L'entreprise a fait part d'une forte croissance organique au deuxième trimestre, mais a déçu sur son résultat avec des coûts plus élevés qu'anticipés. Toujours dans la Tech, Barco, spécialisé dans les solutions de visualisation et d'affichage a subi des prises de profits après sa belle progression en juillet. L'activité de l'entreprise demeure dynamique avec un carnet de commande élevé, notamment venant des salles de cinéma. Enfin, dans les logiciels, l'entreprise allemande Adesso a publié un chiffre d'affaires en forte croissance pour le premier semestre mais les marges de l'entreprise se sont réduites suite à un effet mix négatif (moins de logiciel) et un effort pour fidéliser ses employés. Toutefois, l'entreprise a maintenu ses prévisions pour l'année en cours. Du côté un peu plus positif, Virbac dans la santé animale s'est montré résilient grâce à un profil plus défensif. Finalement, GreenVolt dans la production d'électricité renouvelable a bénéficié des tarifs élevés de l'énergie. Mouvements : En août, nous avons apporté nos actions sur le producteur d'énergie renouvelable Albioma à l'offre de rachat effectuée par un fonds de Private Equity. Nous avons réinvesti une partie du produit de cette cession sur une nouvelle position avec un profil un peu plus défensif. Ainsi, nous avons initié une position sur Dermapharm. La société pharmaceutique vient d'acquiescer Arkopharma lui permettant de diversifier un peu plus sa dépendance vis-à-vis de son contrat de sous-traitance du vaccin Covid de BioNtech.

Septembre 2022

Revue de Marché : Le mois de septembre a marqué la fin d'un trimestre turbulent pour les marchés boursiers. Le segment des petites capitalisations a particulièrement souffert. L'indice MSCI EMU Small Cap a perdu 9.5% au cours du mois de septembre. Une fois encore, l'inflation reste la principale préoccupation des gouvernements et des banques centrales. L'inflation a atteint un niveau record de +10,0% en glissement annuel en septembre (contre +9,1% en août) dans la zone euro, tandis qu'elle a légèrement ralenti au Royaume-Uni et aux États-Unis. Pour lutter contre cette forte inflation, les gouvernements européens ont mis en place des mesures visant à stimuler le pouvoir d'achat des ménages et à atténuer la hausse des coûts pour les entreprises. De plus, de nouvelles séries de hausses de taux sont attendues d'ici la fin octobre avec la réunion de la BCE et début novembre avec la FED. L'une des conséquences des différences de taux entre les régions et de la crise énergétique en Europe est l'effet sur le marché des changes, le dollar s'étant apprécié

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

de près de 16% par rapport à l'euro depuis le début de l'année. Cette situation devrait favoriser les entreprises européennes qui ont une part importante de leurs revenus libellés en dollars et de leurs coûts en euros. Sur le plan économique, la lutte contre l'inflation se fait au détriment de la croissance et de l'emploi. Le risque d'un ralentissement économique se confirme avec une baisse des prévisions de croissance. L'OCDE a abaissé sa prévision de croissance mondiale à +2,2% en 2023 (contre +2,8% en juin). Dans la zone euro, l'OCDE a revu à la baisse ses perspectives de croissance à +0,3% pour l'année prochaine (contre +1,6% en juin). En octobre, les entreprises commenceront à publier leurs résultats du troisième trimestre. Cette période devrait montrer de fortes divergences entre les entreprises qui ont réussi à préserver leurs marges et celles qui sont susceptibles d'annoncer des prévisions en baisse. Comme toujours, nous nous concentrons sur la sélection de ces modèles économiques de bonne qualité, avec un pouvoir de fixation des prix, qui offrent un potentiel de hausse à moyen terme. Revue de Portefeuille : En septembre, le fonds a connu une baisse de près de 10%. Dans ce contexte de marchés difficiles, la majorité de nos positions ont terminé le mois en territoire négatif. Parmi les principaux détracteurs, l'on retrouve Virbac dans la santé animale qui a publié des résultats semestriels en ligne avec les attentes et table prudemment sur une croissance de 5 à 10% sur 2022. L'entreprise française a réussi à mitiger les effets de l'inflation par des hausses de prix. Toutefois, si les pressions inflationnistes perdurent, il sera plus difficile pour l'entreprise de passer les hausses de coûts à ses clients finaux et l'on pourrait voir un pincement des marges à court terme en 2023. Dans l'évènementiel, CTS Eventim a souffert de son profil croissance et d'une valorisation relativement élevée alors que les investisseurs ont préféré les titres Value dans cet environnement de hausse des taux et de compression des multiples de valorisation. Enfin, Steico, dans les matériaux de construction et les isolants en fibre de bois, a subi une forte baisse liée aux risques de ralentissement du cycle économique mondial et du secteur de la construction. Du côté plus positif, la banque italienne de courtage en ligne FinecoBank a progressé, soutenue par les hausses des taux d'intérêts. De manière plus générale, le secteur financier a relativement bien performé ce mois-ci. Dans les semi-conducteur, Aixtron a résisté à la tendance négative sur les semi-conducteurs et plus largement sur les valeurs de croissance. Les commentaires positifs de la direction ont soutenu le cours du titre. L'entreprise possède plusieurs opportunités de croissance avec en particulier la pénétration à venir de la technologie micro-LED, de l'adoption du fast-charging et sur le marché des équipements pour la fabrication de semi à base de carbure de silicium. Finalement, dans l'automobile, le fabricant de camping-cars Trigano a publié ses résultats trimestriels rassurants dans un contexte de difficultés d'approvisionnement sur les châssis. Pour la suite, le carnet de commande de Trigano demeure à des niveaux élevés, et les problèmes de livraison devraient s'améliorer progressivement. L'inflation devrait avoir un impact limité grâce à l'application de hausses de tarifs progressives, bien acceptées par la clientèle. Mouvements : En septembre, nous avons réduit certaines de nos positions cycliques comme Steico, Chargeurs et Soitec.

Octobre 2022

Revue de Marché : Au cours du mois d'octobre, les indices boursiers ont rebondi cependant le compartiment des très petites capitalisations a sous performé les autres indices avec une hausse de 4,8% vs 8% pour le MSCI EMU small cap. D'un point de vue plus macro, les inquiétudes concernant l'inflation demeurent, celle-ci dépassant 10% dans la zone euro. Les banques centrales continuent de lutter pour réduire l'inflation. En octobre, la BCE a relevé ses taux d'intérêt de 75 points de base supplémentaires. Le rebond du marché peut s'expliquer par l'espoir suscité par certains commentaires des principaux responsables de la politique monétaire qui se sont montrés un peu plus modérés, essayant de trouver un équilibre entre la hausse des taux et la croissance économique. L'autre moteur du marché au cours du mois était bien sûr le début de la saison des résultats du troisième trimestre pour les entreprises européennes. La bonne nouvelle est qu'à ce jour (avec environ 40% des sociétés du STOXX Europe 600 ayant publié leurs résultats au moment de la rédaction), 85% des sociétés dépassent les estimations de ventes, avec une croissance globale du BPA de +5%. Si ces chiffres sont encourageants, il convient de préciser que les résultats sont assez concentrés, l'énergie et l'industrie affichant une croissance saine, tandis que d'autres secteurs, tels que l'informatique, les services de communication et les biens de consommation de base, sont à la peine. Pour l'instant, les investisseurs peuvent se consoler en se disant qu'une profonde récession des bénéfices ne s'est pas matérialisée ces dernières semaines. Revue de Portefeuille : En octobre, le fonds a connu une hausse de près de 5.6%. Parmi les principaux contributeurs, l'on retrouve Manutan dans la vente à distance d'équipements industriels et de bureau. Le groupe européen fait l'objet d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée de la part du groupe familial Guichard, qui détient déjà près des trois quarts du capital. Le prix de rachat proposé constitue une prime de 59% par rapport au dernier cours de clôture. Esker, spécialisé dans l'automatisation des processus documentaires et dans la dématérialisation des documents de gestion, a publié

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

de résultats au 3ème trimestre avec notamment une croissance de +17% de son activité SaaS (abonnements et facturations au document) et une prise de commandes en hausse de +49%. Dans l'automobile, les investisseurs ont été rassurés par la normalisation des chaînes d'approvisionnement du fabricant de camping-cars Trigano. Le volume du carnet de commande et la normalisation de l'approvisionnement devraient avoir un effet positif sur les volumes de production pour 2023. Par ailleurs, Trigano a procédé à deux acquisitions dans le cadre de sa stratégie de croissance externe. Enfin, Thermador, spécialisée notamment dans les accessoires pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, a publié une croissance à deux chiffres de ses ventes portée principalement par la hausse de prix. La demande reste bonne notamment pour les produits liés à la rénovation énergétique. Du côté plus négatif, le gérant de salles de sport Basic-Fit a revu à la baisse ses prévisions de chiffre d'affaires et de résultat pour l'année en cours. Malgré un discours confiant jusqu'à la mi-septembre, le management se résout à reconnaître l'impact de l'inflation et de dépenses marketing, surprenant négativement les investisseurs. Les objectifs de croissance à long terme sont maintenus avec l'ambition d'ouvrir plus de 200 nouveaux clubs par an d'ici 2030. Le producteur et distributeur de boissons Royal Unibrew a émis un profit warning suite à un environnement plus difficile dans les pays nordiques et un déstockage de la part des grossistes en Italie. Finalement, comme mentionné le mois dernier, le risque de tassement des marges de Virbac en 2023, en raison d'un moindre potentiel sur sa capacité à augmenter ses prix de vente, a pesé sur le titre. Mouvements : En octobre, nous avons pris des profits et réduit certaines de nos positions comme Moncler et Scout 24. Dans les semi-conducteurs, nous avons réduit Soitec au profit de BESI. A l'inverse, nous avons profité d'une faiblesse du cours pour renforcer Jenoptik, Schoeller-Bleckmann et Chemometec. Finalement, nous avons initié une nouvelle position sur Munters, un fournisseur suédois de solutions de traitement de l'air et de climatisation à haut rendement énergétique. Outre sa position de leader sur la plupart de ses marchés finaux, le groupe connaît actuellement une forte dynamique dans ses prises de commandes provenant de la production de batteries lithium-ion en Europe et du développement de data-centers aux Etats-Unis.

Novembre 2022

Revue de Marché : Au cours du mois de novembre, les indices boursiers ont rebondi, cependant le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a sous performé les autres indices avec une hausse de 4.1% vs 6.0% pour le MSCI EMU Small Cap. Le rebond du marché est dû à des chiffres d'inflation plus faibles que prévu aux États-Unis et en Europe, qui ont donné l'espoir que les responsables politiques parviendront à maîtriser l'inflation et à atténuer les hausses agressives des taux d'intérêt. En outre, le résultat des élections américaines de mi-mandat devrait permettre aux marchés d'y voir plus clair à court terme. Alors que la saison des résultats des entreprises européennes pour le troisième trimestre touche à sa fin, le message reste remarquablement similaire à celui des trimestres précédents. Les revenus ont continué à être solides et, malgré les pressions sur les coûts, les bénéfices ont été meilleurs que prévu. Pour l'instant, une profonde récession des bénéfices ne s'est pas matérialisée ces dernières semaines. Du côté de la géopolitique, les troubles en cours en Europe de l'Est et la situation autour du Covid en Chine rendent les perspectives à court terme toujours incertaines. Avec des épisodes de volatilité à court terme susceptibles de persister, nous continuerons à rechercher des modèles d'entreprise de bonne qualité pour nos portefeuilles à des valorisations absolues plus convaincantes. Revue de Portefeuille : En novembre, le fonds a connu une hausse de près de 6.2%. Dans cet environnement, les titres de croissances ont surperformé les titres dits « Value ». Plusieurs de nos positions en ont bénéficié comme CTS Eventim dans l'évènementiel qui bénéficie toujours de la reprise post-Covid et qui a rehaussé ses perspectives de croissances et de bénéfices pour l'année en cours. Le groupe devrait bénéficier de la consolidation de France Billet pour fin 2023. Par ailleurs, nos positions dans l'industrie des semi-conducteurs sur Aixtron, Soitec et BESI ont été positives. Nous notons plusieurs commentaires positifs sur le développement du carbure de silicium qui ont été des catalyseurs positifs notamment pour Aixtron et Soitec (avec l'annonce d'un partenariat avec ST). Dans le domaine de l'opto-électronique, Jenoptik a publié un chiffre d'affaire trimestriel solide et annonce des prévisions pour l'année 2022 dans le haut de sa fourchette. Le carnet de commande progresse et reste à des niveaux élevés grâce aux commandes émanant de ses principaux clients de l'industrie des semi-conducteurs mais également du secteur de l'automobile. Le fabricant de camping-cars Trigano a publié ses résultats annuels pour l'année clôturant en Aout 2022. Les marges n'ont finalement été qu'en léger retrait malgré les difficultés d'approvisionnement et l'inflation démontrant la bonne gestion de l'entreprise et son pricing power. Le carnet de commandes reste très élevé pour 2023. La normalisation des chaînes d'approvisionnement devrait être un soutien pour l'activité alors que l'environnement de la consommation est plus difficile. Enfin, le producteur de composants pour les camions et remorques, SAF Holland a publié un très bon troisième trimestre avec un CA

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

en hausse organique de 16% et une marge opérationnelle record de 9% illustrant l'impact des hausses de prix et du travail d'optimisation entrepris par la société ces dernières années. L'année 2023 sera marquée par l'intégration du suédois Haldex, spécialisé dans les solutions de freinage et de suspension qui devrait créer des synergies avec le portefeuille de produits de SAF. Le groupe devra démontrer sa capacité à générer de la trésorerie afin de réduire son endettement financier qui representera 2.6 x son EBITDA à fin 2022. Du côté plus négatif, le laboratoire pharmaceutique Rovi a sous-performé suite à une journée investisseur qui n'a donné au titre aucun motif de soutien après l'annonce d'une activité 2023 moins porteuse en raison de la chute d'activité liée à son contrat avec Moderna. La FDA a encore retardé le lancement de son traitement de la schizophrénie par ailleurs le groupe devra mener une phase II de son traitement contre cancer du sein alors que le marché espérait un saut direct à une phase III. LNA Santé, qui gère des maisons de retraite, a souffert de la perception négative du marché envers le secteur (réglementation, inflation et mauvaise image suite au scandale ORPEA). Mouvements : En novembre, nous avons pris des profits sur Esker et nous avons réduit notre position sur Rovi en amont de la journée pour les investisseurs, organisée par l'entreprise fin novembre. A l'inverse, nous avons renforcé nos positions sur Munters dans les solutions de traitement de l'air et de climatisation, et sur Befesa, spécialisé dans la collecte et le recyclage des poussières métalliques.

Décembre 2022

Revue de Marché : Au cours du mois de décembre, le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a affiché une légère baisse de 0.8%, surperformant les indices des plus grosses capitalisations de la zone euro. Toutefois, sur l'année 2022, les entreprises de très petites capitalisations ont peiné face aux grandes capitalisations, notamment en raison de la hausse des taux et de leur plus faible liquidité sur le marché. Ce segment de l'univers a baissé de 23,3% vs -10,5% pour l'indice MSCI EMU grandes capitalisations. Au cours du quatrième trimestre et du mois de décembre, le marché s'est concentré sur les données économiques, principalement les chiffres de l'inflation, et sur la rhétorique des banques centrales. En décembre, alors que les données sur l'inflation semblent se stabiliser, nous restons sur des niveaux élevés, et donc les banques centrales des deux côtés de l'Atlantique ont maintenu un ton moins accommodant. Il semble que les investisseurs devront se préparer à de nouvelles hausses de taux en 2023. Si l'on se concentre sur les fondamentaux, les données économiques les plus récentes ont été moins mauvaises que prévu. Les résultats du troisième trimestre ont été assez robustes par rapport aux attentes plus modérées du consensus. Au début de la dernière saison de publication des résultats, on craignait que les bénéfices ne s'effondrent en raison de la hausse des coûts et du ralentissement de la consommation. Cela ne s'est pas produit, ce qui donne des raisons d'être optimiste à l'aube de 2023. Revue de Portefeuille : En décembre, le fonds a connu une baisse de près de 1.0%. Plusieurs de nos positions ont toutefois bien performé. On peut citer l'entreprise Tonnellerie François Frères spécialisée dans la conception, la production et la commercialisation de fûts en chêne. Le fort rebond de la demande, le niveau élevé du carnet de commande et l'effet prix favorable ont été des catalyseurs positifs. Le fabricant de camping-cars Trigano a poursuivi sa progression suite à la publication de ses résultats en novembre. La normalisation des chaînes d'approvisionnement et le carnet de commande élevé devraient être un soutien pour l'activité en 2023. Finalement, Befesa, spécialisé dans la collecte et le recyclage des poussières métalliques, a contribué positivement suivant les perspectives de la réouverture de la Chine. Du côté plus négatif ce mois-ci, les investisseurs ont pris des profits sur Aixtron, dans les semi-conducteurs, faisant suite à la bonne performance du titre cette année. Bien qu'en faible pondération dans le portefeuille, la forte baisse du titre du courtier en ligne allemand Flatex Degiro a impacté le portefeuille. En effet, outre un abaissement de l'objectif de résultat de l'année, une revue des autorités de régulation financière allemande, la BaFin a relevé des problèmes organisationnels et des lacunes dans la gouvernance d'entreprise qui doivent être réglés au cours de l'année à venir. Pour ce faire, Flatex Degiro a recapitalisé de 50mEUR les fonds propres de sa banque et va réorganiser entre autres la gestion des risques et son conseil d'administration, impactant les coûts à la hausse (environ 8/10 MEUR). Finalement, dans les services de santé, la commission irlandaise de la concurrence n'a pas approuvé le projet de rachat de Navi Group par Uniphar, ce qui a impacté le cours de la société. Mouvements : En décembre, nous avons pris des profits sur ChemoMetec suite au départ du PDG et nous avons réduit notre position sur Flatex Degiro. A l'inverse, nous avons renforcé nos positions sur Munters dans les solutions de traitement de l'air et de climatisation et sur Intercos dans les cosmétiques. Enfin, nous avons initié deux nouvelles positions. La première sur QT Group qui développe et vend des outils logiciels d'interfaces graphiques. Ses débouchés sont principalement l'automobile, l'industrie et le secteur des équipements médicaux. L'entreprise offre un fort profil de croissance et une valorisation à nouveau attractive.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Notre seconde acquisition concerne Eckert Ziegler dans la technologie isotopique à usage médical, qui développe un traitement pour diagnostiquer et traiter le cancer.

Janvier 2023

Revue de Marché : En janvier, le marché s'est concentré sur le retracement de l'inflation et sur le ralentissement des hausses des taux. Le résultat a été une performance très positive pour les actions, les secteurs les plus cycliques ayant été le moteur de la reprise du marché. Par ailleurs, les publications récentes des résultats des entreprises ont été meilleures qu'anticipées et les chiffres du PIB ne signalent pas un effondrement économique. Cela donne des raisons d'être plus optimiste en ce début 2023. Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a affiché une hausse de 6.7% qui reste cependant inférieure à la performance des indices des plus grosses capitalisations de la zone euro. Revue de Portefeuille : En janvier, le fonds a connu une hausse de près de 5.9%. Plusieurs de nos positions ont bien performé en ce début d'année. On peut citer Virbac dans la santé animale qui a publié de très bons résultats pour le dernier trimestre 2022 grâce à un effet de restockage de la part de ses clients en amont de la hausse des prix, mais aussi du succès de certaines gammes comme la nourriture pour chien. Sur l'année complète, la croissance a atteint 10% en organique. De leur côté, la marque de luxe italienne Moncler et le recycleur de poussières métalliques Befesa ont profité de la réouverture de la Chine. Par ailleurs, la baisse des prix de l'énergie a été un vent favorable pour Befesa. Le gérant de salles de sport Basic Fit a bien rebondi après une fin d'année difficile. L'entreprise a décidé de rehausser le prix de son abonnement d'entrée de gamme en France pour contrer l'inflation des coûts, rassurant ainsi les investisseurs. Du côté plus négatif, Friedrich Vorwerk, spécialisé dans les infrastructures de transport et de transformation de l'énergie a pesé fortement sur la performance du portefeuille. En effet, l'entreprise allemande a largement manqué son objectif et l'estimation du consensus en terme de résultat d'exploitation (EBIT) pour 2022. L'activité du groupe a été beaucoup plus forte que prévu, mais cette forte croissance a eu un impact négatif sur la marge en raison de la difficulté à trouver de la main d'œuvre et l'utilisation intensive de sous-traitants. Cette situation pourrait perdurer et priver le groupe de profiter de la forte demande liée à la transition énergétique. Notre exposition qui était limitée a été réduite. Mouvements : En janvier, nous avons réduit nos positions et pris des profits dans la Tech sur Barco, Aixtron, Soitec et Crayon. De l'autre côté, nous avons renforcé nos participations sur les éditeurs de logiciels Mensch und Maschine et QT Group. Nous avons également augmenté notre position sur la plateforme de service en ligne pour l'immobilier Scout24.

Février 2023

Revue de Marché : Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois de février quasiment à l'équilibre. Toutefois, les très petites capitalisations ont sous-performé le marché des grandes et également celui des petites capitalisations de la zone euro. Sur le plan économique, l'abandon plus rapide que prévu par la Chine de la politique du « Zéro Covid » a eu des répercussions sur l'Europe, stimulant la demande dans un certain nombre de secteurs, notamment l'automobile, l'industrie lourde allemande et les piliers du luxe que sont la France et l'Italie. Elle a également contribué à faciliter les chaînes d'approvisionnement dont l'industrie manufacturière européenne a besoin. Sur le plan des résultats des entreprises, la saison des bénéficiaires du quatrième trimestre s'annonce comme un autre bon trimestre. Les entreprises ont été plus nombreuses à dépasser les attentes qu'à les manquer, tant en termes de chiffre d'affaires que de bénéfices. Si les craintes d'un « atterrissage brutal » se sont apaisées, nous devons rester conscients que nous ne sommes pas encore sortis de ces difficultés et que les risques géopolitiques restent élevés. En outre, la publication récente de données économiques solides, tant aux États-Unis qu'en Europe, a persuadé les investisseurs que l'inflation et donc les taux d'intérêt resteraient plus longtemps élevés. Revue de Portefeuille : En février, le fonds a connu une hausse de près de 1.9%. Plusieurs de nos positions ont bien performé en ce début d'année. On peut notamment citer dans le secteur des Technologies QT Group, Jenoptik et Barco. QT Group a publié un chiffre d'affaire au 4ème trimestre en ligne avec les attentes. L'entreprise qui développe et vend des outils logiciels d'interfaces graphiques, principalement pour les secteurs de l'automobile, l'industrie et les équipements médicaux, a annoncé une prévision de croissance organique du chiffre d'affaire entre 20-30% pour 2023. Ces prévisions ont conforté les investisseurs sur le fort profil de croissance du chiffre d'affaire et des marges de l'entreprise. Par ailleurs, Jenoptik dans le domaine de l'optoélectronique et Barco dans l'imagerie (cinéma, solutions professionnelles), ont tous deux publié de bons résultats et des perspectives positives sur l'évolution des marges d'EBITDA en 2023. Enfin, le producteur de composants pour les camions et remorques, SAF Holland a fait mieux que prévu avec une fin d'année 2022 solide. Les marges opérationnelles ont continué de progresser pour atteindre 8%. L'entreprise a reçu les

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

autorisations pour intégrer Haldex, permettant au groupe d'accroître son EBIT de 30%. Du côté plus négatif, Lectra, spécialisé dans les logiciels et systèmes de découpe automatique de cuir et textile a pesé sur la performance du fonds en raison d'année 2023 avec une moindre visibilité et une marge en légère baisse en raison d'investissement en R&D et marketing. Le recycleur des déchets de la métallurgie Befesa a subi des prises de profit ce mois-ci en raison des incertitudes persistantes liées à la réouverture post-Covid en Chine. Mouvements : Nous avons également profité de la volatilité suivant les publications de résultats pour renforcer nos positions dans Munters et Addlife. Nous avons également participé à l'introduction en bourse de Eurogroup Laminations qui fabrique des pièces pour les moteurs électriques pour le segment industriel et pour le véhicule électrique. A l'inverse nous avons cédé notre participation dans Chemometec. Nous avons déjà réduit notre position suite à l'annonce du départ du PDG de l'entreprise et suite à des craintes sur la croissance de 2023. Nous avons pris des profits et réduit nos positions sur Moncler et Zignago Vetro suite aux bonnes performances de ces titres. Finalement, nous avons réduit Crayon Group pour lesquels nous avons des craintes sur les estimations en 2023.

Mars 2023

Revue de Marché : Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois de mars en baisse. Les très petites capitalisations ont encore sous-performé le marché des grandes dans la zone euro. Le mois de mars a été volatil en raison des inquiétudes sur le secteur bancaire qui ont pesé sur le sentiment des investisseurs. Les problèmes bancaires aux États-Unis, la Silicon Valley Bank devant être renflouée, se sont propagés aux côtes européennes. La disparition du Credit Suisse a ravivé la nervosité des marchés quant à la solidité du système bancaire mondial. Toutefois, au moment d'écrire ces lignes, le marché semble considérer cela comme des problèmes plus idiosyncratiques pour des banques spécifiques plutôt que comme un problème systémique général. Cela dit, dans ce contexte plus préoccupant, les investisseurs semblent prévoir des actions plus accommodantes de la part de la banque centrale, ce qui à son tour a été une dynamique positive pour les secteurs de croissance tels que la technologie. Revue de Portefeuille : En mars, le fonds a connu une baisse de près de 3.0%. Plusieurs de nos positions ont pesé ce mois-ci. On peut notamment citer la banque Autrichienne Bawag, alors que les crises autour des banques régionales américaines et du Crédit Suisse ont secoué le secteur. La société immobilière allemande, LEG Immobilien, a également subi des pressions à la baisse en mars suite à l'annonce de la suspension du dividende. Les liquidités ainsi générées devraient permettre de renforcer le bilan compte tenu de la situation marquée par des taux d'intérêt élevés et une incertitude persistante sur l'évaluation du parc immobilier. L'entreprise a relevé son objectif de résultat pour l'année en cours. Dans l'industrie, le recycleur de poussières d'acier et de résidus d'aluminium Befesa a pesé sur la performance du fonds en raison de la baisse des prix des matières premières (Zinc et Aluminium). Enfin, Eckert & Ziegler a annoncé s'attendre à un recul du bénéfice malgré un chiffre d'affaires en hausse en raison de coûts de développement plus élevés (nouvelle capacité et étude clinique). A l'inverse, du côté positif, on peut citer dans le secteur de la consommation de base Royal Unibrew et Interparfums. Le brasseur Royal Unibrew a poursuivi son rebond suite à des prévisions rassurantes et conformes aux attentes pour 2023. Le groupe devrait avoir moins de vents contraires cette année avec une inflation qui devrait se calmer sur les matières premières et la fin du déstockage en Italie. Interparfums a également publié de bons résultats faisant ressortir une marge de 18.6%. Le succès de ses 3 principales licences (Montblanc, Jimmy Choo, Coach) et de potentiels futurs succès (Moncler), laissent présager la possibilité que la société soit capable de générer une rentabilité supérieure à celle qu'elle a connue historiquement (i.e. 15%). Le cours de la marque de luxe Moncler a également été porté par de bons résultats et perspectives. Enfin, l'industriel belge TKH, qui a recentré son activité autour de trois divisions « smart vision » (système de vision 2D/3D), « smart manufacturing » (équipement pour la fabrication de pneu) et « connectivité » (câble), profite des dynamiques de l'automatisation et du développement des énergies renouvelables. Le groupe vise les 17% de marge opérationnelle en se positionnant sur les activités à plus forte valeur ajoutée et un effet volume positif d'ici 2025. Mouvements : En mars, nous avons profité de la sous-performance de Soitec pour renforcer notre position sur ce titre. Le groupe connaîtra une année 2023/24 en moindre croissance en raison d'un marché mobile moins porteur. Cependant nous sommes optimistes sur le potentiel du groupe avec sa technologie Smart Cut appliquée au carbure de silicium, la pénétration du FD SOI dans l'internet des objets et les autres opportunités dans le mobile. De même, nous avons renforcé notre position sur Royal Unibrew. A l'inverse, nous avons réduit notre position sur Bawag. Nous avons également réduit nos positions et pris des profits sur Dalata, Basic Fit et TKH.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Avril 2023

Revue de Marché : Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois d'avril en légère baisse. Les très petites capitalisations ont encore sous-performé le marché des petites, des moyennes et celui des grandes capitalisations de la zone euro. D'un point de vue économique, les thèmes qui ont dominé le premier trimestre sont restés les mêmes en avril, l'inflation et les hausses de taux d'intérêt étant les principaux moteurs du sentiment des investisseurs. Les chiffres de l'inflation pour le mois de mars ont globalement baissé, mais l'inflation de base est restée plus stable. En ce qui concerne les taux d'intérêt, les marchés s'attendent à ce que le gros des hausses soit terminé. Un élément rassurant pour les investisseurs a été les bonnes publications de résultats des entreprises. À l'heure où nous écrivons ces lignes, 70% des sociétés du STOXX 600 ont dépassé les estimations de bénéfices et 68% les estimations de revenus. Les bons résultats des entreprises ont donné un coup de pouce au marché dans son ensemble. Bien que la saison des publications trimestrielles ait été positive, elle n'a pas apporté aux investisseurs la clarté qu'ils attendaient. Ce que nous pouvons dire, c'est que les craintes d'une profonde récession économique et des bénéfices vont et viennent depuis le début de l'année. Les investisseurs suivront de près les données relatives à l'inflation au cours des prochains mois, et si nous observons un ralentissement persistant, cela pourrait constituer un soutien pour le marché à l'approche du second semestre.

Revue de Portefeuille : En avril, le fonds a connu une hausse de près de 0.8%. Plusieurs de nos positions ont bien performé en ce début d'année. On peut citer Intercos dans les cosmétiques qui a continué à progresser après ses bons résultats 2022 publiés en mars. Le cours du fabricant d'étiquettes électroniques pour les commerces physiques SES-Imagotag a bondi en avril suite à l'annonce d'un premier contrat avec la chaîne de grande distribution américaine Walmart. SES-Imagotag va équiper dans un premier temps 500 des 4700 magasins du groupe. En principe, le groupe de distribution américain devrait équiper l'ensemble de son réseau, avec un chiffre d'affaire pouvant représenter trois milliards de dollars pour SES-Imagotag. Par ailleurs, Walmart a reçu des bons de souscription lui permettant à terme de rentrer au capital de l'entreprise dans la limite de 10% selon le revenu généré par le contrat. Dans les soins de santé, les résultats du premier trimestre d'Addlife ont montré le redressement de ses activités hors Covid, avec une croissance organique à 12% et des marges plus solides qu'estimées. La croissance devrait se poursuivre avec le retour des opérations de chirurgie. Toujours dans le secteur de la santé, l'entreprise pharmaceutique Dermapharm a rebondi suite au discours rassurant du management lors d'une rencontre avec les investisseurs notamment sur le potentiel de synergie lié à l'intégration d'Arkopharma. Enfin, l'éditeur de logiciels d'interfaces graphiques QT Group a signé un bon T1 avec une croissance à taux de change comparable de 24%, en ligne avec ses prévisions annuelles (+20/30%). A l'inverse, du côté négatif, on peut citer Lectra, spécialisé dans les logiciels et systèmes de découpe automatique de cuir et textile. L'entreprise a abaissé ses objectifs de chiffre d'affaire et de profitabilité liés à une baisse des commandes de nouveaux systèmes dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale. Le secteur des semi-conducteurs a sous-performé en avril en raison des craintes sur le ralentissement de la demande, en particulier sur les marchés finaux de l'électronique grand public et de l'industrie. Nos positions sur Aixtron, Soitec et Jenoptik ont consolidé avec l'ensemble du secteur. Mouvements : En avril, nous avons profité du repli d'Aixtron pour renforcer notre position sur ce titre alors que le carnet de commande reste très satisfaisant et que les développements du nitrure de gallium et du carbure de silicium devraient soutenir la croissance de l'entreprise. De l'autre côté, nous avons réduit nos positions dans Soitec suite au départ du directeur général adjoint et dans Jenoptik après une belle performance du titre. Enfin, nous avons initié une nouvelle ligne sur Encavis après le repli du titre alors que le management a décidé de couper le dividende afin de se donner les moyens de développer sa capacité de production d'énergie renouvelable. L'entreprise souhaite raccorder au réseau 5,8 gigawatts d'ici 2028, soit plus de deux fois et demie sa capacité de production actuelle.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ACTIONS PME et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ACTIONS PME C en devise EUR : -7,28%
- Part AMUNDI ACTIONS PME O-C en devise EUR : -5,86%
- Part AMUNDI ACTIONS PME S-C en devise EUR : -6,60%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|---|---------------------------------------|---------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C | 15 446 074,89 | 8 766 044,87 |
| ALBIOMA | | 23 376 450,00 |
| ADDLIFE AB-B | 12 181 700,44 | 4 065 446,29 |
| ALTRI SGPS | | 13 057 802,19 |
| CHEMOMETEC AS | 6 778 639,90 | 5 781 277,40 |
| SOITEC SA | 4 955 925,25 | 7 566 351,13 |
| CRAYON GROUP HOLDING AS | 5 631 655,16 | 6 461 553,84 |
| BFT AUREUS ISR PART Z C | 7 710 734,75 | 3 585 797,46 |
| MONCLER SPA | 5 604 223,62 | 5 346 987,93 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C | 6 392 743,02 | 4 386 470,83 |

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés(*) |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| | |

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|---|-----------------------------------|
| Techniques de gestion efficace <ul style="list-style-type: none">. Dépôts à terme. Actions. Obligations. OPCVM. Espèces (*) Total | |
| Instruments financiers dérivés <ul style="list-style-type: none">. Dépôts à terme. Actions. Obligations. OPCVM. Espèces Total | |

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|---|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">. Revenus (*). Autres revenus Total des revenus <ul style="list-style-type: none">. Frais opérationnels directs. Frais opérationnels indirects. Autres frais Total des frais | |

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport). Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des

activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 avril 2023**

AMUNDI ACTIONS PME
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ACTIONS PME relatifs à l'exercice clos le 28 avril 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/04/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AMUNDI ACTIONS PME

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

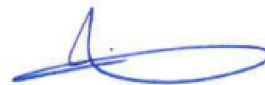
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.11.28 10:45:04 +0100



OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Comptes annuels

Bilan Actif au 28/04/2023 en EUR

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | | |
| DÉPÔTS | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 689 202 545,37 | 770 476 116,72 |
| Actions et valeurs assimilées | 621 355 379,00 | 716 858 442,08 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 621 355 379,00 | 716 858 442,08 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances | | |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances négociables | | |
| Autres titres de créances | | |
| Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Organismes de placement collectif | 67 847 166,37 | 53 617 674,64 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 67 847 166,37 | 53 617 674,64 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | | |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | | |
| Autres organismes non européens | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres donnés en pension | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| Autres instruments financiers | | |
| CRÉANCES | 2 612 915,38 | 1 125 987,55 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 2 612 915,38 | 1 125 987,55 |
| COMPTES FINANCIERS | 26 696 734,66 | 345 052,54 |
| Liquidités | 26 696 734,66 | 345 052,54 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 718 512 195,41 | 771 947 156,81 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Bilan Passif au 28/04/2023 en EUR

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 711 460 418,21 | 710 666 788,35 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | | |
| Report à nouveau (a) | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | 1 733 603,82 | 58 024 334,43 |
| Résultat de l'exercice (a, b) | 3 226 275,60 | 687 025,26 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 716 420 297,63 | 769 378 148,04 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| DETTES | 2 091 897,66 | 2 569 008,65 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 2 091 897,66 | 2 569 008,65 |
| COMPTES FINANCIERS | 0,12 | 0,12 |
| Concours bancaires courants | 0,12 | 0,12 |
| Emprunts | | |
| TOTAL DU PASSIF | 718 512 195,41 | 771 947 156,81 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Hors-Bilan au 28/04/2023 en EUR

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Compte de Résultat au 28/04/2023 en EUR

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 306 243,56 | 0,02 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 10 234 698,58 | 9 956 840,60 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | | 248 186,25 |
| Produits sur titres de créances | | |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | | |
| TOTAL (1) | 10 540 942,14 | 10 205 026,87 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | 16 137,91 | 94 364,45 |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL (2) | 16 137,91 | 94 364,45 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 10 524 804,23 | 10 110 662,42 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 7 291 877,04 | 9 401 595,02 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 3 232 927,19 | 709 067,40 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -6 651,59 | -22 042,14 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 3 226 275,60 | 687 025,26 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011556828 - Part AMUNDI ACTIONS PME C : Taux de frais maximum de 1,794% TTC.

FR0011777085 - Part AMUNDI ACTIONS PME O-C : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

FR0013128824 - Part AMUNDI ACTIONS PME S-C : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

SWING PRICING

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| <i>Part(s)</i> | <i>Affectation du résultat net</i> | <i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i> |
|-----------------------------|------------------------------------|--|
| Part AMUNDI ACTIONS PME C | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AMUNDI ACTIONS PME O-C | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AMUNDI ACTIONS PME S-C | Capitalisation | Capitalisation |

2. Évolution de l'actif net au 28/04/2023 en EUR

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 769 378 148,04 | 872 938 316,33 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | 71 060 960,17 | 84 615 446,66 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -71 640 519,92 | -143 498 994,67 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 48 639 347,66 | 86 579 080,69 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -44 945 655,36 | -22 960 808,08 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Frais de transactions | -532 500,84 | -642 999,26 |
| Différences de change | -2 993 391,62 | -1 393 964,06 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -55 779 017,69 | -106 966 996,97 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 89 361 063,19 | 145 140 080,88 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -145 140 080,88 | -252 107 077,85 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | | |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 3 232 927,19 | 709 067,40 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 716 420 297,63 | 769 378 148,04 |

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|---------|---|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | | |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | | |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|---------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 26 696 734,66 | 3,73 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 0,12 | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|---------------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 26 696 734,66 | 3,73 | | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | 0,12 | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 SEK | | Devise 2 DKK | | Devise 3 NOK | | Devise N Autre(s) | |
|--|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|---|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 29 439 121,61 | 4,11 | 10 616 766,71 | 1,48 | 2 773 986,49 | 0,39 | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Créances | | | 186 118,71 | 0,03 | | | | |
| Comptes financiers | 17 680,30 | | 13 627,55 | | 8 680,85 | | | |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Dettes | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 0,12 | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 28/04/2023 |
|---------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Ventes à règlement différé | 1 724 374,60 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 888 247,38 |
| | Autres créances | 293,40 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 2 612 915,38 |
| DETTES | | |
| | Achats à règlement différé | 1 276 097,69 |
| | Frais de gestion fixe | 681 434,37 |
| | Autres dettes | 134 365,60 |
| TOTAL DES DETTES | | 2 091 897,66 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | 521 017,72 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|--------------|----------------|
| Part AMUNDI ACTIONS PME C | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 17 949,468 | 14 709 789,57 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -48 495,706 | -38 436 901,33 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -30 546,238 | -23 727 111,76 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 402 086,633 | |
| Part AMUNDI ACTIONS PME O-C | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 23 777,923 | 5 194 577,92 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -110 435,251 | -24 617 568,07 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -86 657,328 | -19 422 990,15 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 764 293,815 | |
| Part AMUNDI ACTIONS PME S-C | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 62 795,816 | 51 156 592,68 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -10 364,668 | -8 586 050,52 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 52 431,148 | 42 570 542,16 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 251 172,668 | |

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Part AMUNDI ACTIONS PME C | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 697 341,20 |
| Commissions de souscription acquises | 697 341,20 |
| Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI ACTIONS PME O-C | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI ACTIONS PME S-C | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 28/04/2023 |
|---------------------------------------|--------------|
| Part AMUNDI ACTIONS PME C | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 5 454 508,22 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,63 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AMUNDI ACTIONS PME O-C | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 183 390,32 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,10 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AMUNDI ACTIONS PME S-C | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 1 653 978,50 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,90 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

| | 28/04/2023 |
|-----------------------------|------------|
| Garanties reçues par l'OPC | |
| - dont garanties de capital | |
| Autres engagements reçus | |
| Autres engagements donnés | |

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 28/04/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 28/04/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 28/04/2023 |
|-----------------------------------|--------------|---|----------------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 67 847 166,37 |
| | FR0014005XN8 | AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z | 12 268 100,82 |
| | FR0014005XL2 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C | 13 478 217,77 |
| | FR0014005XM0 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C | 17 219 328,28 |
| | FR0007045232 | AMUNDI EUROZONE MICROCAPS PART I2 | 10 859 477,79 |
| | FR0014006F17 | BFT AUREUS ISR PART Z C | 14 022 041,71 |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | 67 847 166,37 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|--|---------------------|-------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | | |
| Résultat | 3 226 275,60 | 687 025,26 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | | |
| Total | 3 226 275,60 | 687 025,26 |

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|----------------------------------|--------------------|----------------------|
| Part AMUNDI ACTIONS PME C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | -381 394,76 | -1 988 955,74 |
| Total | -381 394,76 | -1 988 955,74 |

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Part AMUNDI ACTIONS PME O-C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 2 394 763,26 | 2 262 216,41 |
| Total | 2 394 763,26 | 2 262 216,41 |

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Part AMUNDI ACTIONS PME S-C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 1 212 907,10 | 413 764,59 |
| Total | 1 212 907,10 | 413 764,59 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|---|---------------------|----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 1 733 603,82 | 58 024 334,43 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | 1 733 603,82 | 58 024 334,43 |

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|---|-------------------|----------------------|
| Part AMUNDI ACTIONS PME C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 786 222,85 | 28 824 832,99 |
| Total | 786 222,85 | 28 824 832,99 |

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|---|-------------------|----------------------|
| Part AMUNDI ACTIONS PME O-C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 414 033,25 | 15 595 362,37 |
| Total | 414 033,25 | 15 595 362,37 |

| | 28/04/2023 | 29/04/2022 |
|---|-------------------|----------------------|
| Part AMUNDI ACTIONS PME S-C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 533 347,72 | 13 604 139,07 |
| Total | 533 347,72 | 13 604 139,07 |

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

| | 30/04/2019 | 30/04/2020 | 30/04/2021 | 29/04/2022 | 28/04/2023 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 829 669 444,79 | 655 121 305,77 | 872 938 316,33 | 769 378 148,04 | 716 420 297,63 |
| Part AMUNDI ACTIONS PME C en EUR | | | | | |
| Actif net | 521 448 394,74 | 392 079 781,09 | 494 743 189,18 | 382 797 653,89 | 329 855 620,88 |
| Nombre de titres | 720 058,994 | 603 505,337 | 525 954,578 | 432 632,871 | 402 086,633 |
| Valeur liquidative unitaire | 724,17 | 649,67 | 940,65 | 884,80 | 820,35 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 61,84 | 28,44 | 91,52 | 66,62 | 1,95 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -3,53 | -1,95 | -5,82 | -4,59 | -0,94 |
| Part AMUNDI ACTIONS PME O-C en EUR | | | | | |
| Actif net | 223 830 829,23 | 179 204 300,24 | 232 221 888,02 | 208 285 055,23 | 176 113 168,07 |
| Nombre de titres | 1 168 653,444 | 1 027 423,448 | 905 839,439 | 850 951,143 | 764 293,815 |
| Valeur liquidative unitaire | 191,52 | 174,42 | 256,36 | 244,76 | 230,42 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 16,20 | 7,59 | 24,79 | 18,32 | 0,54 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 1,87 | 2,25 | 1,64 | 2,65 | 3,13 |
| Part AMUNDI ACTIONS PME S-C en EUR | | | | | |
| Actif net | 84 390 220,82 | 83 837 224,44 | 145 973 239,13 | 178 295 438,92 | 210 451 508,68 |
| Nombre de titres | 117 370,952 | 129 066,951 | 154 124,927 | 198 741,520 | 251 172,668 |
| Valeur liquidative unitaire | 719,00 | 649,56 | 947,10 | 897,12 | 837,87 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 61,13 | 28,98 | 91,88 | 68,45 | 2,12 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 1,43 | 2,90 | -0,26 | 2,08 | 4,82 |

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ADESSO AG | EUR | 37 547 | 5 091 373,20 | 0,71 |
| AIXTRON SE | EUR | 430 581 | 11 035 791,03 | 1,54 |
| CANCOM SE | EUR | 132 677 | 4 319 963,12 | 0,60 |
| COMPUGROUP MED.SE NA O.N. | EUR | 220 794 | 10 991 125,32 | 1,54 |
| CTS EVENTIM AG | EUR | 219 948 | 13 108 900,80 | 1,83 |
| DERMAPHARM HOLDING SE | EUR | 168 440 | 7 657 282,40 | 1,07 |
| ECKERT & ZIEGLER STRAHLEN | EUR | 138 064 | 6 461 395,20 | 0,90 |
| ENCAVIS AG | EUR | 456 694 | 7 158 678,45 | 1,00 |
| EVOTEC OAI AG | EUR | 114 626 | 1 905 657,25 | 0,27 |
| FLATEXDEGIRO AG | EUR | 548 858 | 5 351 365,50 | 0,75 |
| INSTONE REAL ESTATE GROUP AG | EUR | 619 234 | 4 489 446,50 | 0,63 |
| JENOPTIK AG | EUR | 444 341 | 12 832 568,08 | 1,79 |
| LEG IMMOBILIEN AG | EUR | 114 370 | 6 448 180,60 | 0,90 |
| MBB INDUSTRIES | EUR | 39 621 | 3 276 656,70 | 0,46 |
| MENSCH UND MASCHINE SOFTWARE | EUR | 105 875 | 5 463 150,00 | 0,76 |
| MUTARES AG NA | EUR | 35 429 | 744 009,00 | 0,10 |
| NABALTEC AG | EUR | 146 756 | 3 213 956,40 | 0,45 |
| NEXUS AG | EUR | 85 756 | 4 459 312,00 | 0,62 |
| SCOUT24 AG | EUR | 175 935 | 9 940 327,50 | 1,38 |
| STRATEC SE | EUR | 60 797 | 3 787 653,10 | 0,53 |
| STROEER SE | EUR | 140 789 | 7 000 029,08 | 0,98 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 134 736 821,23 | 18,81 |
| AUTRICHE | | | | |
| BAWAG GROUP AG | EUR | 195 949 | 8 653 107,84 | 1,21 |
| DO CO RESTAURANTS | EUR | 71 730 | 7 617 726,00 | 1,06 |
| SCHOELLER-BLECKMANN | EUR | 121 121 | 6 903 897,00 | 0,96 |
| TOTAL AUTRICHE | | | 23 174 730,84 | 3,23 |
| BELGIQUE | | | | |
| BARCO NV | EUR | 483 630 | 12 806 522,40 | 1,79 |
| FAGRON | EUR | 626 518 | 10 563 093,48 | 1,47 |
| KINEPOLIS GROUP SA | EUR | 95 034 | 4 362 060,60 | 0,61 |
| RECTICEL ORD. | EUR | 627 689 | 8 109 741,88 | 1,14 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 35 841 418,36 | 5,01 |
| DANEMARK | | | | |
| ROYAL UNIBREW AS | DKK | 131 055 | 10 616 766,71 | 1,48 |
| TOTAL DANEMARK | | | 10 616 766,71 | 1,48 |
| ESPAGNE | | | | |
| ALMIRALL SA | EUR | 576 463 | 5 363 988,22 | 0,74 |

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|------------------------------------|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROVI SA | EUR | 86 496 | 3 475 409,28 | 0,49 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 8 839 397,50 | 1,23 |
| FINLANDE | | | | |
| DETECTION TECHNOLOGY OY | EUR | 91 471 | 1 769 963,85 | 0,25 |
| METSO OUTOTEC OYJ | EUR | 1 090 663 | 10 906 630,00 | 1,52 |
| QT GROUP OYJ | EUR | 127 130 | 9 908 512,20 | 1,38 |
| REVENIO GROUP CORP | EUR | 52 285 | 1 782 918,50 | 0,25 |
| TOTAL FINLANDE | | | 24 368 024,55 | 3,40 |
| FRANCE | | | | |
| CHARGEURS INTERNATIONAL | EUR | 302 121 | 4 495 560,48 | 0,63 |
| Equasens | EUR | 61 452 | 4 406 108,40 | 0,61 |
| ESKER SA | EUR | 64 318 | 8 875 884,00 | 1,24 |
| EXAIL TECHNOLOGIES | EUR | 394 956 | 7 480 466,64 | 1,04 |
| EXEL INDUSTRIES | EUR | 63 410 | 3 221 228,00 | 0,45 |
| FRANCOIS FRERES | EUR | 267 117 | 11 031 932,10 | 1,54 |
| GETLINK SE | EUR | 448 892 | 7 613 208,32 | 1,07 |
| GUERBET | EUR | 175 540 | 2 920 985,60 | 0,41 |
| INTERPARFUMS | EUR | 200 935 | 14 467 320,00 | 2,02 |
| JACQUET METAL SA | EUR | 333 624 | 5 911 817,28 | 0,83 |
| KAUFMAN & BROAD SA | EUR | 204 125 | 6 021 687,50 | 0,84 |
| LECTRA SA | EUR | 395 337 | 11 662 441,50 | 1,62 |
| LNA Sante SA | EUR | 160 556 | 5 105 680,80 | 0,71 |
| MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY | EUR | 93 317 | 2 276 934,80 | 0,31 |
| PRODWAYS GROUP SA-WI | EUR | 1 128 536 | 2 505 349,92 | 0,35 |
| ROBERTET | EUR | 13 735 | 11 935 715,00 | 1,67 |
| SES IMAGOTAG SA | EUR | 51 076 | 7 406 020,00 | 1,04 |
| SOITEC SA | EUR | 46 783 | 6 254 887,10 | 0,87 |
| THERMADOR GROUPE | EUR | 103 475 | 9 726 650,00 | 1,35 |
| TIKEHAU CAPITAL | EUR | 161 782 | 4 028 371,80 | 0,57 |
| TRIGANO SA | EUR | 105 646 | 12 466 228,00 | 1,74 |
| VIRBAC SA | EUR | 47 901 | 14 825 359,50 | 2,07 |
| WAVESTONE | EUR | 184 432 | 8 603 752,80 | 1,20 |
| TOTAL FRANCE | | | 173 243 589,54 | 24,18 |
| IRLANDE | | | | |
| DALATA HOTEL GROUP LTD | EUR | 2 272 501 | 10 351 242,06 | 1,44 |
| UNIPHAR PLC | EUR | 3 117 296 | 9 445 406,88 | 1,32 |
| TOTAL IRLANDE | | | 19 796 648,94 | 2,76 |
| ITALIE | | | | |
| ANIMA HOLDING SPA | EUR | 2 336 478 | 8 799 176,15 | 1,23 |
| CAREL INDUSTRIES SPA | EUR | 333 853 | 7 945 701,40 | 1,11 |
| DOBANK SPA | EUR | 1 230 002 | 7 822 812,72 | 1,09 |
| EL.EN.SPA | EUR | 352 308 | 4 122 003,60 | 0,58 |
| EUROGROUP LAMINATIONS SPA | EUR | 1 101 907 | 5 840 107,10 | 0,81 |

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| FINECOBANK SPA | EUR | 458 986 | 6 301 877,78 | 0,88 |
| GVS SPA | EUR | 149 262 | 921 692,85 | 0,13 |
| INTERCOS SPA | EUR | 610 523 | 10 036 998,12 | 1,40 |
| MONCLER SPA | EUR | 257 290 | 17 279 596,40 | 2,41 |
| RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA | EUR | 181 814 | 7 587 098,22 | 1,06 |
| SALCEF SPA | EUR | 181 031 | 3 837 857,20 | 0,53 |
| SECO SPA | EUR | 427 648 | 1 988 563,20 | 0,28 |
| TINEXTA S.P.A. | EUR | 339 388 | 6 271 890,24 | 0,88 |
| Zignago Vetro Spa | EUR | 521 842 | 8 787 819,28 | 1,23 |
| TOTAL ITALIE | | | 97 543 194,26 | 13,62 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| BEFESA SA | EUR | 238 116 | 9 705 608,16 | 1,35 |
| SAF-HOLLAND - BEARER SHS | EUR | 843 367 | 10 567 388,51 | 1,48 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 20 272 996,67 | 2,83 |
| NORVEGE | | | | |
| SMARTCRAFT ASA | NOK | 1 612 875 | 2 773 986,49 | 0,39 |
| TOTAL NORVEGE | | | 2 773 986,49 | 0,39 |
| PAYS-BAS | | | | |
| BASIC FIT NV | EUR | 208 331 | 8 004 077,02 | 1,12 |
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES | EUR | 120 423 | 9 795 206,82 | 1,37 |
| TKH GROUP | EUR | 273 786 | 11 997 302,52 | 1,67 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 29 796 586,36 | 4,16 |
| PORTUGAL | | | | |
| CORTICEIRA AMORIM | EUR | 696 213 | 7 129 221,12 | 0,99 |
| GREENVOLT-ENERGIAS RENOVAVEI | EUR | 613 604,999996 | 3 782 874,82 | 0,53 |
| TOTAL PORTUGAL | | | 10 912 095,94 | 1,52 |
| SUEDE | | | | |
| AAK AB | SEK | 459 231 | 8 370 300,11 | 1,16 |
| ADDLIFE AB-B | SEK | 701 083 | 7 503 643,55 | 1,05 |
| MUNTERS GROUP AB | SEK | 1 118 227 | 9 914 340,41 | 1,38 |
| SEDANA MEDICAL AB | SEK | 909 516 | 2 068 980,23 | 0,29 |
| VIMIAN GROUP AB | SEK | 481 790 | 1 581 857,31 | 0,23 |
| TOTAL SUEDE | | | 29 439 121,61 | 4,11 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 621 355 379,00 | 86,73 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 621 355 379,00 | 86,73 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z | EUR | 12,178 | 12 268 100,82 | 1,71 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C | EUR | 133,959 | 13 478 217,77 | 1,88 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C | EUR | 17,087 | 17 219 328,28 | 2,40 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| AMUNDI EUROZONE MICROCAPS PART I2 | EUR | 2 379,93 | 10 859 477,79 | 1,52 |
| BFT AUREUS ISR PART Z C | EUR | 139,104 | 14 022 041,71 | 1,96 |
| TOTAL FRANCE | | | 67 847 166,37 | 9,47 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 67 847 166,37 | 9,47 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 67 847 166,37 | 9,47 |
| Créances | | | 2 612 915,38 | 0,37 |
| Dettes | | | -2 091 897,66 | -0,30 |
| Comptes financiers | | | 26 696 734,54 | 3,73 |
| Actif net | | | 716 420 297,63 | 100,00 |

| | | | |
|-----------------------------|-----|-------------|--------|
| Part AMUNDI ACTIONS PME C | EUR | 402 086,633 | 820,35 |
| Part AMUNDI ACTIONS PME S-C | EUR | 251 172,668 | 837,87 |
| Part AMUNDI ACTIONS PME O-C | EUR | 764 293,815 | 230,42 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI ACTIONS PME

Identifiant d'entité juridique :
969500CLW42HU4NMPB46

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _____ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **70% MSCI EMU SMALL CAP + 30% ENTERNEXT PEA-PME 150 INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,43 (C-)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,38 (C-)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|-------------------------------------|---|------------|------|
| MONCLER SPA | Textiles, vêtements et articles de luxe | 2,41 % | ITA |
| AMUNDI EURO | Fonds | 2,40 % | FRA |

d'investissements
du produit
financier au cours
de la période de
référence, à
savoir: du
01/05/2022 au
30/04/2023

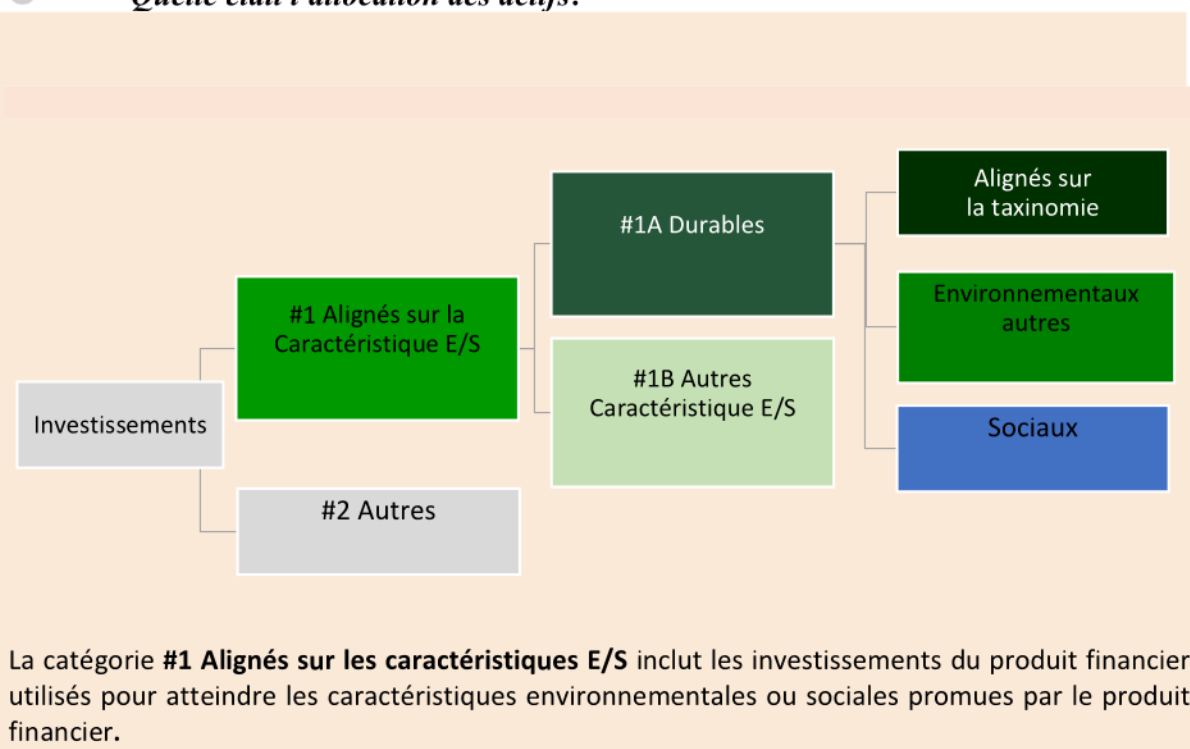
| | | | |
|---|---|--------|-----|
| LIQUIDITY SRI - Z (C) | | | |
| VIRBAC SA | Pharmacie | 2,06 % | FRA |
| INTER PARFUMS SA | Produits de soin personnel | 2,01 % | FRA |
| BFT AUREUS ISR - Z (C) | Fonds | 1,95 % | FRA |
| AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z | Fonds | 1,88 % | FRA |
| CTS EVENTIM | Divertissement | 1,82 % | DEU |
| JENOPTIK AG | Équipement électronique, instruments et composants | 1,79 % | DEU |
| BARCO N.V. | Équipement électronique, instruments et composants | 1,78 % | BEL |
| TRIGANO | Automobile | 1,74 % | FRA |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - Z (C) | Fonds | 1,71 % | FRA |
| TKH GROUP NV | Équipement électrique | 1,67 % | NLD |
| ROBERTET SA | Chimie | 1,66 % | FRA |
| LECTRA SYSTEMES | Logiciels | 1,62 % | FRA |
| TFF GROUP | Contenants et emballages | 1,54 % | FRA |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des
actifs décrit la part
des investissements
dans des actifs
spécifiques.



La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

| Secteur | % d'actifs |
|---|-------------------|
| <i>Fonds</i> | 9,45 % |
| <i>Pharmacie</i> | 5,42 % |
| <i>Logiciels</i> | 5,38 % |
| <i>Équipement électronique, instruments et composants</i> | 4,85 % |
| <i>Contenants et emballages</i> | 3,75 % |
| <i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i> | 3,59 % |
| <i>Fournisseurs et services de soins de santé</i> | 3,50 % |
| <i>Machines</i> | 3,48 % |
| <i>Produits de soin personnel</i> | 3,41 % |
| <i>Chimie</i> | 3,24 % |
| <i>Équipement et fournitures de soins de santé</i> | 3,16 % |

| | |
|---|--------|
| <i>Technologie des soins de santé</i> | 2,76 % |
| <i>Les marchés de capitaux</i> | 2,63 % |
| <i>Hôtels, Restaurants & Loisirs</i> | 2,55 % |
| <i>Services informatiques</i> | 2,51 % |
| <i>Produits de construction</i> | 2,49 % |
| <i>Équipement électrique</i> | 2,48 % |
| <i>Divertissement</i> | 2,43 % |
| <i>Services et fournitures commerciaux</i> | 2,41 % |
| <i>Textiles, vêtements et articles de luxe</i> | 2,41 % |
| <i>Sociétés commerciales et distributeurs</i> | 2,18 % |
| <i>Banques</i> | 2,08 % |
| <i>Automobile</i> | 1,74 % |
| <i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i> | 1,52 % |
| <i>Foncières / Développeurs immobiliers</i> | 1,52 % |
| <i>Boissons</i> | 1,48 % |
| <i>Composants automobiles</i> | 1,47 % |
| <i>Médias et services interactifs</i> | 1,38 % |

| | |
|--|--------|
| <i>Outils et services appliqués aux sciences biologiques</i> | 1,31 % |
| <i>Produits alimentaires</i> | 1,17 % |
| <i>Services financiers diversifiés</i> | 1,09 % |
| <i>Conglomérats Industriels</i> | 1,08 % |
| <i>Infrastructures de transport</i> | 1,06 % |
| <i>Médias</i> | 0,97 % |
| <i>Équipement et Services pour Énergie</i> | 0,96 % |
| <i>Services professionnels</i> | 0,87 % |
| <i>Biens ménagers durables</i> | 0,84 % |
| <i>Matériel informatique</i> | 0,59 % |
| <i>Ingénierie de construction</i> | 0,53 % |
| <i>Liquidités</i> | 4,06 % |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

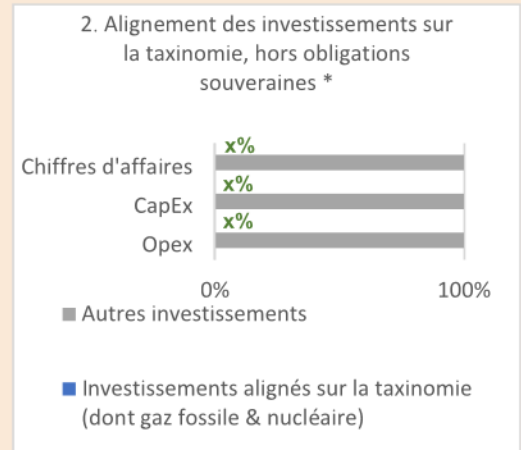
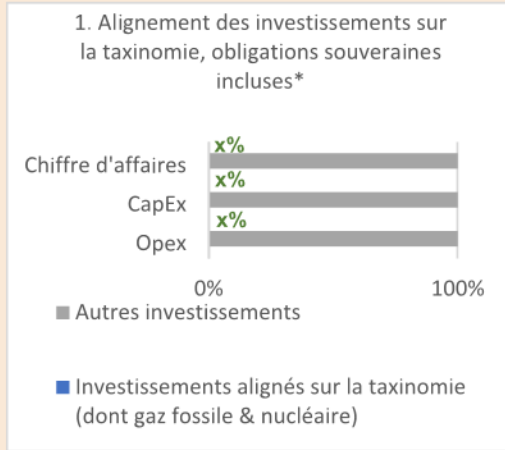
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour

montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**



Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales

s ou sociales qu'il
promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Loi Energie Climat (LEC)

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

@@@LEC

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT